

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

M A Y 1743.



A LUXEMBOURG,
Chez ANDRÉ CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté la Reine de Hongrie &
de Boheme, & Marchand Libraire.

M. D C C. XLIII.

*Avec Privilege de feu Sa Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC

ON a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & un fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Littéraires; entr'autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à présent 42. vol.: Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continué; Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 18. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, par Mr. de Beaumarchais, à présent en 12. Tomes 27. part. in 8°. nouv. édit. revûë par Mr. de Camusat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à présent 28. Tomes en 2. parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique à présent 45. vol.

315

LA CLEF DU CABINET

D E S

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les matieres du tems.

May 1743.

ARTICLE PREMIER.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en
HOLLANDE, en ANGLETERRE, & aux PAYS BAS,
depuis le mois dernier.*

Hollande. Tous les Etats de la République ont été assemblés dans le cours du mois de Mars sur le Préavis au sujet de la marche des Troupes, dont il a été fait mention dans nos derniers mémoires. Ce Préavis est fameux; il a fait & fait encore du bruit; & pour ce qu'il contient, nous ne pouvons nous dispenser de le rapporter. On auroit dû le faire dès le mois passé, puisqu'il est du 2. de Février; mais il nous a paru que le tems le plus convenable pour présenter une piece de cette importance, étoit celui où le nœud de la difficulté seroit tranché, & l'on ne peut plus révoquer en doute que ce tems ne soit arrivé; voici donc ce fameux Préavis, connu sous le nom de *Résolutions des Seigneurs Etats de Hollande & de West-Frise* du Samedi 2. Février 1743.

L.
*Résolution
de la Pro-
vince de Hol-
lande sur la
marche des
Troupes.*

X 2

Après

» Après une délibération mûre & itérative
 » sur la Lettre de leurs Hautes Puissances, en
 » date du 8. Décembre dernier, jointe à un
 » mémoire délivré ce jour-là par Mr. le Ba-
 » ron de Reischach, Envoyé Extraordinaire de
 » la Reine de Hongrie & de Boheme, insérée
 » dans les Notules du 11. du mois dernier ;
 » & spécialement sur ce qui y est dit en troi-
 » sième lieu touchant la réquisition d'un plus
 » grand secours, en conformité aux engage-
 » mens pris ; & après les résolutions formées
 » en conséquence & communiquées aux Etats
 » Généraux par les Seigneurs Députés de cette
 » Province ; il a été jugé à propos & conclu
 » de faire savoir aux susdits Etats Généraux
 » l'avis suivant de cette Province.

» Que leurs Nobles & Grandes Puissances
 » considérant que la boone foi & l'intérêt de
 » l'Etat exigent, qu'il observe les engagements
 » où il est entré avec la Maison d'Autriche,
 » qu'il se déclare là-dessus d'une maniere ferme,
 » & qu'il se concerte avec la Reine de Hongrie
 » & de Boheme, aussi-bien qu'avec le Roi de
 » la Grande Bretagne, qui a contracté les
 » mêmes engagements que la République,
 » avec le feu Empereur, pour trouver les
 » moyens les plus prudens & les plus propres
 » à remplir ces engagements.

» Que L. N. & G. P. ont trouvé, par l'exa-
 » men de ce Traité, qu'il exige de l'Etat,
 » premièrement, 5000. hommes de Troupes
 » Auxiliaires, ensuite un plus grand nombre
 » dont il sera convenu, & en dernier lieu un
 » secours de toutes les forces.

» Que L. N. & G. P. sur ce principe con-
 » sentirent dès le 24. Juin 1741. à un se-
 » cours

Secours de 5000. hommes, qui pourroit se
» rédimer par une somme 840000. florins pour
» une année, selon l'évaluation contenuë
» dans le susdit Traité; Traité néanmoins qui
» accorde le choix des Troupes ou de l'argent,
» non à la partie assistante, mais à celle qui
» est attaquée & qui demande un secours; &
» que cette Province paya sa quote-part de la
» susdite somme dans les premiers mois de
» l'année dernière.

» Que L. N. & G. P. consentirent le 28.
» Août de l'année passée à une somme de
» 1600000. florins, par forme d'addition au
» premier secours, ce qu'elles notifierent le 30.
» suivant aux Etats Généraux: Qu'elles prièrent
» en même tems les Députés de porter leurs
» Provinces à y joindre leurs consentemens,
» & à les confirmer, par le fournissement
» de leurs contingens respectifs; que néan-
» moins les Seigneurs Etats de Zélande
» ont seuls consenti, quoique ceux de Hol-
» lande ayent contribué leur part des susdits
» 1600000. florins, en faisant remettre au Tré-
» sorier Général de l'Union la somme de
» 840000. florins, conformément à la pro-
» messë portée le 14. Décembre dernier, par
» les Députés de L. N. & G. P. portant,
» qu'elles étoient prêtes à payer aussi le sur-
» plus de leur quote-part des susdits 1600000.
» florins, dès que les Provinces de l'Union
» auroient consenti à fournir leurs con-
» tingens.

» Qu'il sera fait rapport de tout à L. H. P.
» & qu'on usera de tous offices & de toutes
» instances possibles afin que non-seulement les
» six autres Provinces consentent & payent

33 leurs parts des 840000. & des 1600000
 33 florins dont il est fait mention, la première
 33 somme étant comptée pour le secours dû la
 33 première année, & la seconde pour le se-
 33 cours de l'année dernière ; mais encore, si
 33 les différends ne sont pas terminés par un
 33 prompt accommodement, qu'elles accordent
 33 pour l'année courante, non plus un secours
 33 en argent, mais bien un corps de Troupes,
 33 tel qu'il sera réglé avec les Puissances in-
 33 téressées, & notamment avec la Reine de
 33 Hongrie & le Roi de la Grande Bretagne.

33 Que S. M. Britannique en informant L.
 33 H. P. de la résolution où elle est de remplir
 33 ses engagements, & d'assister la Reine *om-*
 33 *nibus viribus*, leur fait savoir qu'on doit
 33 prendre des avis à cet effet, avec les Ministres
 33 de leurs susdites Majestés, quelles autres
 33 Puissances il faudra inviter à secourir la
 33 Reine, & quels moyens sont les plus pro-
 33 pres à les y porter.

33 Qu'on prendra les mesures & les précau-
 33 tions nécessaires, pour éloigner la guerre
 33 des Frontieres de la République.

33 Qu'on aura soin, en s'ajustant avec les
 33 Alliés, que la République ne soit point sur-
 33 chargée, & qu'on ne lui demande pas pour
 33 le présent au delà de 20000. hommes, dont
 33 un cinquième consistera en Cavalerie ou
 33 Dragons.

33 Et qu'enfin on délibérera sur les moyens
 33 de rétablir promptement la paix, aussi bien
 33 que sur les conditions qui pourroient con-
 33 duire à certe fin salutaire, & sur lesquelles
 33 il faudroit insister, pour satisfaire aux obli-
 33 gations que l'Etat a contractées.

Pour

Pour les résolutions de toutes les Provinces sur ce grand Préavis de celle de Hollande & de West-Frise, les diverses assemblées ne pouvoient fournir que quelque chose d'intéressant : En effet, deux Provinces entrèrent d'abord dans les vuës de celle qui l'avoit produit; ce qui donna lieu de croire que deux autres y entre-roient aussi, & par consequent, que l'affaire dont il étoit question, passeroit à la pluralité, malgré les Provinces d'*Utrecht* & de *Groningue*, qui paroissent jusqu'ici résolües de persister dans leur opposition, aussi-bien que malgré les efforts de la premiere Ville de la Province, qui est celle de *Dort*, & dont les Députés, ont fait enrégistrer encore dans le mois de Mars une nouvelle Protestation contre le secours de 20000. hommes, & contre le raport passé le 9. Novembre. On a imprimé cette Protestation, & elle est si étendueë, qu'on ne la donnera ici qu'en extrait, & même pour l'endroit qui pique le plus la curiosité; c'est un endroit où il est fait mention des alliances qui subsistent entre l'Etat & le Roi de France. Voici donc, cet endroit.

» Pour ce qui regarde la bonne foi, les Sei-
» gneurs de *Dort* sont obligés de déclarer
» qu'ils ont autant de délicatesse sur cet article,
» qu'aucuns des membres, & que leur con-
» duite en est une preuve; qu'ils donnent à
» considérer, si l'Etat pourroit être infimulé
» d'un manque de bonne foi, si après le grand
» nombre de contraventions commises contre
» les Traités, il s'avisoit de déclarer, qu'il
» ne se croit pas non plus tenu de son côté à
» y satisfaire, qu'ils attendent de l'équité des
» membres, qui pressent si fort de remplir ce
» que la bonne foi exige à l'égard de la Reine

H.
*Nouvelle
protestation
de la Ville
de Dort.*

de Hongrie , qu'ils feront d'avis qu'il ne faut
 pas être moins foigneux envers les autres
 Alliés, puisqu'autrement il seroit nécessaire
 d'examiner si la bonne foi doit être obser-
 vée moins exactement envers la France , avec
 qui la République a eu , il est vrai, des guerres
 sanglantes, mais qui depuis trente ans que
 la paix a duré, n'a pas donné le moindre
 sujet de plainte à cet Etat, & dont, au con-
 traire, il a reçu beaucoup de raisons de se
 louer: Si cette bonne foi, disent-ils, doit
 être moins observée envers cette Couronne,
 qu'envers la Maison d'Autriche, pour l'a-
 mour de laquelle l'Etat a soutenu la der-
 niere guerre, qui a été également longue, san-
 glante & ruineuse, sans en avoir remporté
 aucune récompense tant soit peu propor-
 tionnée; il faudroit examiner ce que L. H. P.
 par leurs résolutions du 19. Décembre 1741.
 & 28. Mars 1742. ont promis à la Cou-
 ronne de France, & si le secours de 20000.
 hommes à donner à la Reine de Hongrie,
 selon le rapport du 9. Novembre dernier, se
 peut combiner avec la déclaration faite à la
 France par ladite résolution du 19. Décembre
 1741. en ces termes: *Que l'augmentation des*
Troupes résoluë, & celle qu'ils pourroient dé-
terminer de plus, ne doit donner ombrage à per-
sonne, & sur-tout à la France, ces augmen-
tations n'ayanz d'autre objet que leur propre dé-
fense & sureté. Déclaration, à laquelle après
 que la troisième augmentation fut fixée, L.
 H. P. ont adhéré, par leur résolution ulté-
 rieure du 28. Mars 1742.
 Les Seigneurs de Doit demandent ensuite
 si quelqu'un peut croire que l'on puisse
 accorder

» accorder avec la bonne foi, que ces Troupes
» d'augmentation, que l'on a déclaré & pro-
» mis à la France si formellement ne devoit
» servir que pour la propre défense & sûreté,
» fussent données au secours à la Reine de
» Hongrie, pour les employer au loin en Al-
» lemagne, ou pour attaquer cette Couronne
» dans ses possessions, ce qui attireroit une
» guerre générale, sur-tout si l'on fait atten-
» tion aux autres assurances données par la
» même résolution, à savoir, que L. H. P.
» sont très-éloignées de toute disposition à une
» guerre générale avec la France, & qu'elles ne
» sauroient comprendre ce qui peut avoir donné
» lieu de les soupçonner; qu'au moins L. H. P.
» s'assurent de n'y avoir donné aucun sujet par
» leur conduite; que leur intention sincère & leurs
» vœux intimes ne tendent qu'au bonheur de voir
» la paix, l'amitié & l'alliance entre Sa Majesté
» Très Chrétienne & Leurs Hautes Puissances
» subsister toujours & pour l'éternité; résolus d'y
» contribuer de leur côté en tout ce qui dependra
» d'elles, dans l'espérance que S. M. perpétuera
» de même son affection pour cet Etat, sans les
» tenir suspectes de choses entièrement contraires à
» leur intention, & auxquelles, pour les en soup-
» çonner, L. H. P. n'ont donné aucun sujet.
» L. H. P. non contentes de cette déclaration
» la renouvelerent par leur résolution du 28.
» Mars 1742. en déclarant à Mr. le Marquis
» de Fenelon, Ambassadeur de Sa Majesté Très-
» Chrétienne, que Leurs Hautes Puissances
» persistoient dans leur résolution du 19. Décembre
» 1741. sans vouloir se laisser détourner par au-
» cunes propositions ni insinuations, en acceptant
» en même-tems les assurances données de la part
» de

» de S. M. Très-Chrétienne, surtout & particulièrement, comme il est dit, à l'égard des
 » Pays-Bas Autrichiens.

Ce n'est pas là tout ce que nous présente jusqu'ici la Ville de Dort. La grande répugnance qu'elle a d'entrer dans les vuës des autres de l'Union, ou plutôt sa Province, aussi bien que l'autre, qui font les deux qui se tiennent si roides contre les cinq autres, ont fait encore sur la fin de Mars à ces cinq Provinces de nouvelles remontrances, mais bien moins dans l'espérance de les faire changer de sentiment, que dans la vûë de justifier leur propre opposition. La Ville de Dort dit donc encore ce qui suit : savoir » que ce n'est pas » une règle sans exception, qu'il faut exécuter » sans crainte les engagements contractés; que » l'on est d'accord qu'il convient de peser & » d'examiner mûrement toutes choses avant de » les prendre, pour voir si l'intérêt de la Ré- » publique demande qu'on y entre; mais que » cependant il peut arriver dans la suite tant » de changemens dans les affaires de ce monde » (qui, comme toutes les choses sublunaires » sont sujettes à des vicissitudes continuelles, » & sont l'inconstance même) qu'il devient » impossible d'exécuter ses promesses au pied » de la lettre, & qui, en ce cas on s'en ac- » quitte suffisamment, lorsque soit en four- » nissant de l'argent, ou autrement, on apro- » che autant qu'il est possible de l'exécution des » engagements, sans que par là on puisse être » accusé de demeurer dans l'inactivité ou d'aban- » donner son Allié. Car pour ne parler ici que du » Traité de Vienne, continuë toujours la Ville » de Dort, combien de changemens que per-
 sonne

III.

*Nouvelle
 Remontrance
 de la Ville
 de Dort.*

» sonne au monde ne pouvoit prévoir du tems
» de la conclusion de ce Traité, n'at-on pas
» vû arriver depuis? Pouvoit-on s'imaginer que
» le feu Empereur s'engageroit, s'il est per-
» mis de le dire, sans aucune nécessité, dans
» une guerre en faveur du Roy de Pologne,
» qui produisit ensuite celle de Hongrie, &
» que par là la puissance de sa Maison seroit
» si considérablement diminuée? Pouvoit-on
» penser que tous les Princes d'Allemagne,
» qui ont garanti la Pragmatique-Sanction,
» deviendroient autant d'ennemis pour faire
» la guerre à la Maison d'Autriche, ou, pour
» ne rien dire de plus, en demeureroient tran-
» quilles spectateurs? A-t-on pû prévoir que
» le Roi d'Espagne, après avoir accepté en
» 1725. la Garantie de la Pragmatique-Sanction,
» attaqueroit la Reine de Hongrie dans ses
» Etats en Italie? A-t-on pû deviner que l'Im-
» pératrice de Russie, soit par la guerre avec
» la Suede, soit par d'autres incidens, seroit
» empêchée d'effectuer sa Garantie? &c.

Telles sont les raisons qu'apportent les Pro-
vinces d'Utrecht & de Groningue pour se te-
nir séparées de sentimens d'avec les autres de
la Généralité. Elles n'ont fait cependant faire
aucunes reflexions dont on se soit aperçu dans
l'assemblée des Etats de Hollande & de West-
Frise, & n'ont point empêché celles de Zélande,
d'Ower-Yssel & de Gueldres d'approuver abso-
lument la conduite de ces deux Provinces en-
vers la Reine de Hongrie & de Boheme; au
contraire elles se sont concertées pour agir
avec elles sur les subsides & sur la marche des
Troupes pour cette Princesse: C'est ce que l'on
peut annoncer, & qui doit avoir été le résultat
de

de leurs Diettes particulieres, tout ce qu'on en apprend, portant cet avis favorable aux intérêts de la Cour de Vienne. Ainsi le grand Préavis qui a causé tant de jalousie à la France, pourra présentement passer à la pluralité : Et l'on s'attend qu'il sera publié après la tenuë prochaine des Etats de Hollande & de West-Frise qui a été indiquée, lors de leur dernière séparation, au 16. Avril.

IV.

Mouvements des Ministres étrangers.

Sur ces entrefaites, Mr. le Marquis de Fernelon employe auprès des Ministres de la République tout le crédit qu'il peut y avoir, & toute son habileté, pour tenter des voyes toujours conformes aux idées de sa Cour, & cela sans se rebutter; le Ministre d'Espagne agit en conformité, & le Comte de Sinsheim, Ministre Plénipotentiaire de l'Empereur, en fait autant de son côté; & cela tandis que le Baron de Reischach, Ministre de la Reine de Hongrie & de Boheme, continuë à faire goûter les raisons de sa Souveraine qui jusqu'ici ont prévalu sur tout autre allégué.

V.

Faux avis redressés.

Des avis peu fideles ont publié que ce Ministre a déclaré par ordre de sa Cour, comme nous l'avons avancé le mois passé sur un avis » que l'entrée » des Troupes Auxiliaires dans les Duchés de » Juliers & de Bergue, n'avoit point d'autre » but que d'obliger l'Electeur Palatin à rap- » peller ses Troupes de l'Armée Bavaroise, & » à observer pour le reste une exacte neutralité; » & qu'aussi-rôt que ce Prince s'y seroit dé- » terminé, les Troupes qui sont entrées dans » ses Etats, recevroient ordre de s'en retirer » Il est certain, au contraire que Mr. le Baron de Reischach n'a point fait une pareille déclaration. Toujours prêts à redresser l'erreur quand

Quand elle se glisse dans nos mémoires, par la faute de mauvais avis, nous le faisons dès que nous en sommes informés, & c'est là une regle que tout Ecrivain sur les matieres du tems doit se faire gloire de suivre. Mais on peut dire, en ce rencontre, qu'on ne sauroit être trop en garde dans le tems présent, sur la vérité & l'autenticité d'une infinité de choses qui se répandent dans le Public. Nous nous savons gré au surplus de n'avoir point fait usage d'un autre avis, qui portoit „ que Mr. le Baron de „ Reischach auroit reçu un Rescrit de sa Cour „ pour refuter tous les memoires présentés aux „ Etats Généraux par les Ministres des Puissances adverses, & differens Rescrits de la Cour de Francfort, & qu'il auroit publié „ & même communiqué à L. H. P. le Rescrit en question, dans lequel on prétendoit „ entre-autres choses, qu'il étoit fait mention „ de la future élection d'un Roi des Romains, „ d'une façon à faire croire que la Reine avoit „ des vûes contraires à la liberté du Corps „ Germanique & aux Constitutions de l'Empire, & que ses intentions tendoient à ne „ pas s'y conformer, ou à employer la violence envers l'un ou envers l'autre. Nous nous savons gré, dis-je, de n'avoir point donné dans cet avis, qui, quoiqu'il parut de tous côtés, ne nous a point semblé être marqué du sceau de la certitude; aussi est-il notoirement faux & inventé: Et Mr. de Reischach a jugé à propos d'en donner connoissance au public, d'autant qu'il n'a jamais reçu, ni communiqué un tel Rescrit ou Manifeste. Il est bien vrai que sa Cour lui a envoyé à peu près dans le même tems un imprimé qui a pour titre:

Courtes Remarques sur les prétendues Réfutations des Rescrits Circulaires de la Cour de Vienne. Mais comme cette piece est imprimée, publiée & connuë par tout, & qu'il n'y est nullement question d'un Roi des Romains, ni de sa reconnoissance par l'Empire, ou par les autres Puissances de l'Europe, on découvre par là évidemment toute la fausseté & la malice de cette imputation, qui suppose la Reine de Hongrie & de Boheme dans des sentimens dont elle est tout-à fait éloignée.

C'est ce que nous avons cru devoir exposer aux yeux de nos Lecteurs, pour les prévenir, sur-tout sur les papiers hebdomadaires de Londres & de la Haye, où l'on trouve très-souvent de ces sortes de nouvelles.

Mr. de Rautencrantz, Major Général au service du Duc de Saxe-Gotha a entamé & fort avancé à la Haye une négociation concernant un Corps de Troupes, que le Duc son Maître propose de fournir à la République: Et s'étant déjà concerté à cet égard, il est parti pour retourner à sa Cour. Ce Corps paroît destiné à remplir en partie ce qui manque encore à la dernière augmentation des Troupes de la République.

A N G L E T È R R E.

EXcepté les subsides ordinaires accordés au Roi, ainsi que cela se pratique par la Chambre des Communes, dans les Séances d'un Parlement, le secours d'ailleurs pour le soutien de la présente guerre contre l'Espagne, & pour fournir aux engagemens contractés avec le Roi de Sardaigne, de même que les grands secours en argent & en Troupes pour le service de la

Reine

Reine de Hongrie; excepté tout cela, & quelques Bills particuliers auxquels Sa Majesté a donné son consentement, le Parlement ne nous montre rien de fort intéressant pour l'étranger au-delà de ce que nous en avons rapporté le mois passé: Et la séparation en paroît prochaine au moment que nous écrivons le présent article: On croit qu'elle se fera vers les Fêtes de Pâques. Immédiatement après, le Roi devoit passer la mer pour se rendre dans son Electorat d'Hannover; on a fait du moins tous les préparatifs à cet effet; & l'on croit la chose arrivée. On verra si delà S. M. se rendra à l'Armée qu'elle a actuellement en Allemagne aux ordres de ses Généraux Anglois & Hannoveriens, & si le Duc de Cumberland l'y aura accompagné.

Quoiqu'il arrive, il n'y a rien de plus fort que ce qui est résolu par la Cour pour soutenir la cause de la Reine de Hongrie & de Bohême. On assure que l'on fera passer encore la mer à un Corps de Troupes Auxiliaires qui iront joindre le Lord Stairs; qu'un train d'Artillerie qui a été préparé à la *Tour* sera incessamment transporté à *Rotterdam*, & qu'il remontera le *Rhin* jusqu'à l'endroit où Milord Stairs trouvera bon de le faire débarquer. Il paroît aussi qu'on ne manquera plus d'envoyer pendant ce Printems une Escadre dans la mer Baltique. En ce cas les Hollandois pourroient en faire autant. En attendant voici une promotion que le Roi a faite: S. M. a nommé Général de Cavalerie Mr. Philippe Honeywood: Général d'Infanterie, le Lord Marck Kerr; Lieutenans-Généraux, Mrs. Nevil, Arnett, Hargtave, Cotneurall. Harrison, Howard, Cope,

I.
*Promotion
des Géné-
raux An-
glois.*

Cope, & la Ligoniere: Majors Généraux, le Duc de Richmond, Mr. Guise, le Comte d'Albemarle, le Duc de Cumberland, Mrs. Reed, Cornwallis, Hamilton, & de Rothes: Brigadiers Généraux, Mrs. Irwyn, St. Georges: Campbell, Blackeney, Handafyd, Bland, Oglethorpe, le Lord Delawate, & le Duc de Marlborough.

II.
*Declara-
 tion au Mi-
 nistre de Ge-
 nes sur l'af-
 faire du Ba-
 ron de Neu-
 hoff.*

Mr. Guastaldi qui est à Londres depuis quel- que tems, où il est arrivé de *Genes*, présenta le 8. Mars ses Lettres de créance au Roi, en qualité de Ministre de cette République, pour s'acquitter de quelques commissions, & sur- tout d'un ordre par rapport aux affaires de Corse, ensuite de l'arrivée du Baron de Neuhoff. Le Duc de Newcastle, Secrétaire d'Etat, lui a déclaré depuis, que le Roi n'avoit aucune con- noissance des projets de ce Baron; que s'il se vantoit de la protection de l'Angleterre, c'étoit à faux, & sans doute pour se donner plus de crédit auprès des Corfés; qu'au surplus on étoit bien informé que ce n'étoit point sur un Vaisseau de S. M. qu'il avoit passé à Lisbonne pour se rendre en Corse; qu'ainsi ce ne pou- voit être que sur quelque Navire Marchand; que le Roi ne vouloit être compromis en rien de ce qui regardoit le Baron de Neuhoff, & que S. M. étoit toujours prête à donner des marques de son amitié à la République de Genes. Cependant on ne peut pas détourner tout-à-fait certaines personnes de l'idée qu'elles ont prise que le Gouvernement cherche à se servir du Seigneur Theodore Baron de Neuhoff quant à la *Corse*: Que cette Isle seroit mise ensuite sous le pouvoir du Roi de Sardaigne, & que lui Theodore y gouverneroit comme Viceroi;

seroit même là un article d'un Traité définitif qui se négocieroit entre la Reine de Hongrie & le Roi de Sardaigne, par l'entremise du Roi, si l'on disoit juste à cet égard. Mais quoiqu'on dise que ce Traité est presqu'entièrement conclu, & qu'on garde un grand secret sur les conditions qui y ont été stipulées, aussi-bien que sur une cession que l'on compte que cette Souveraine y fait à S. M. Sardaignoise, les mieux sensés ne peuvent s'imaginer que le Seigneur Theodore ait l'honneur d'entrer pour quoi que ce soit dans un tel Traité. Nous parlerons encore de lui ci-après : Et quant à présent, nous dirons quelque chose des Ministres étrangers qui sont à Londres.

Le Baron de Haslang, qui y réside pour l'Empereur, s'est employé pendant les mois de Février & de Mars, à conférer avec les deux Secrétaires d'Etat sur les moyens de rétablir la Paix dans l'Empire, & le 11. du dernier de ces mois il dépêcha un Courier à Francfort avec le résultat de ses conférences. Le Baron de Wafner, Ministre de la Reine de Hongrie & de Bohême, & la Cour même en avoit dépêché aussi un à Vienne sur la même affaire, avec un double projet de pacification ; mais comme ce projet, proposé par le Baron de Haslang, étoit tel qu'on pouvoit bien s'attendre qu'il ne seroit nullement accepté, comme en effet il ne l'a pas été à Vienne, nous devrions être dispensés de le rapporter ; cependant pour ne rien omettre de ce qu'il y a d'intéressant sur des affaires de cette importance, voici le plan tel que les nouvelles publiques l'ont déjà publié.

» La Paix sera rétablie entre la Maison de «
Baviere & la Cour de Vienne, aux conditions «

Y

» sui-

III.

*Plan de
Paix pro-
posé par le
Ministre de
Baviere.*

„ suivantes ; savoir. 1. Que l'Empereur recon-
 „ noitra la Grande-Duchesse de Toscane en
 „ qualité de Reine de Hongrie & de Bohême,
 „ & cédera ses droits en faveur de cette Prin-
 „ cesse, dans la forme dont ils conviendront
 „ entre-eux, & moyennant qu'elle accepte ce
 „ qui suit. 2. Qu'elle cédera à l'Empereur &
 „ à sa Maison, à toute perpétuité, pour être
 „ incorporés au Royaume de Bavière, du côté
 „ de la Bohême, le District d'*Egra*, & les deux
 „ Cercles de *Pilsen* & de *Pratchin*; du côté du
 „ Tirol, la petite partie de cette Province jus-
 „ qu'à l'*Inn*, avec la Forteresse de *Kuffstein*;
 „ du côté de la Souabe, tout ce que la Maison
 „ d'Autriche, à présent éteinte, y possédoit,
 „ avec tous les Pays nommés *antérieurs de l'Au-*
 „ *triche*, & les *Villes Forêtieres* y comprises
 „ jusqu'au Rhin : Que les Duchés de *Neubourg*
 „ & de *Sultzbach* seront pareillement incor-
 „ porés à la Bavière, & que la Grande-Du-
 „ chesse de Toscane s'obligera à donner à la
 „ Maison Electorale Palatine dans les Pays-Bas,
 „ un équivalent proportionné à ces deux Du-
 „ chés, ou même plus considérable en valeur :
 „ Que les anciennes limites subsisteront du
 „ côté de l'Autriche, mais que le Château de
 „ *Passau* aussi-bien que la Ville de ce nom se-
 „ ront gardés par les Troupes Impériales Ba-
 „ varoises. 3. Que la Bavière sera érigée en
 „ Royaume : Qu'on l'arrondira de façon que
 „ l'Empereur puisse y trouver une augmenta-
 „ tion de six millions de florins d'Allemagne
 „ de revenu par an : Que l'Empire & les Puif-
 „ sances médiatrices seront requis de former
 „ cet arrondissement ; mais que comme une
 „ affaire de cette nature ne se règle pas en peu
 „ de

de tems, l'Empereur & sa Maison auront en attendant les Pays-Bas Autrichiens pour hypothèque : Qu'il les rendra aussi-tôt que l'arrondissement projeté sera formé, & qu'il en aura été mis en possession : Que si les Pays-Bas n'étoient pas suffisans pour former provisionnellement ces six millions de revenu, on y suppléera par une somme d'argent, payable annuellement, & qui sera employée à l'entretien d'un Corps de Troupes proportionné à cette somme. 4. Que l'Empereur promet d'interposer ses bons offices pour terminer à l'amiable les différends survenus entre l'Espagne & la Grande-Bretagne. 5. Qu'il promet de même ses bons offices pour accommoder les différends entre l'Espagne & la Cour de Vienne; de maniere que la paix se fasse entre ces deux Cours, au moyen de quelque cession en Italie, sur laquelle on pourroit s'accorder, & en attendant convenir d'un armistice pour avoir le tems de traiter. 6. Que l'Empereur & les Puissances médiatrices garantiront la présente paix solennellement & en la meilleure forme. 7. Qu'aussi-tôt que le calme sera rétabli de cette maniere en Allemagne, l'Empereur joindra ses Troupes avec celles de l'Empire, pour y consolider le repos public : Qu'il consultera avec les Electeurs, Princes & Etats sur les mesures à prendre, afin que le bien de la Patrie s'accroisse, que tous les maux en soient détournés, & que l'Empire Romain devienne toujours de plus en plus respectable à tous ses voisins; tellement que son amitié soit recherchée & son courroux redouté : Qu'enfin il espère, avec le concours des Etats & de

» toute la brave Nation Allemande, de porter
 » au plus haut point la gloire de l'Empire
 » Romain, dont il a l'honneur d'être le Chef,
 » puisque c'est l'unique objet de ses desirs, &
 » qu'il n'a jamais eu d'autre intention. »

IV.
 Liste des
 Pays anté-
 rieurs
 d'Autri-
 che.

Le Roi n'a pas été fort long-tems sans recevoir de retour de Vienne le Courier qui y avoit été dépêché, avec ces propositions du Ministre Bayarois. Les raisons qui empêchent la Reine de Hongrie d'y prêter les mains, furent remises par ce même Courier à Sa Majesté. C'est d'ailleurs ce à quoi l'on s'attendoit, & qu'on pouvoit bien s'attendre. Car quelle aparence que la Reine de Hongrie eut pû se déterminer à faire, en faveur du nouvel Empereur, un sacrifice tel que celui qui lui étoit demandé ? Il convient au surplus que le public sache en quoi consistent les *Pays antérieurs d'Autriche*, dont la cession étoit demandée à la Reine dans la pièce que nous venons de rapporter : Ils ne consistent en rien moins qu'en ce que voici ; savoir, le Comté de *Brisgau* ; l'importante Forteresse de *Fribourg* ; la *Forêt Noire* ; la Forteresse de *Villingen* ; les Villes de *Rheinfelden*, *Seckingen*, *Lauffenbourg* & *Hauenstein* ; le Comté de *Nellenbourg* avec sa haute juridiction ; les Villes de *Constance* & de *Zeel* ; la Préfecture de *Souabe*, dont la juridiction s'étend jusqu'au *Wûrtemberg* & jusques aux confins de la *Suissé* & du *Tirol* ; le Comté de *Hohenberg* sur le *Necker* ; les Villes de *Ebingen*, de *Riedlingen* & de *Mengen* ; les Comtés de *Montfort*, de *Bregentz* & *Feldkirchen* ; & le Margraviat de *Burgau* près du *Danube* ; outre le Domaine Suprême sur divers *Districts*, *Landgraviats*, *Comtés*, & autres *Seigneuries*

gneuries possédées par des-Princes ou Comtes de l'Empire, qui sont Feudataires de la Maison d'Autriche.

Mais non-obstant ce qui a été conçu à Londres au sujet de la Paix à proposer à la Reine de Hongrie & de Bohême, & qui a été rejeté par cette Souveraine, on ne peut point lui imputer une répugnance invincible à se réconcilier avec la Cour de Bavière, comme le font certains esprits, qui ne cherchent qu'à faire donner croyance à des bruits malicieux qu'ils sèment; car cette imputation est combattue de nouveau dans un Ecrit, servant de réponse au projet de Paix du Baron de Haslang, & à un autre projet qui a aussi eu cours, mais à faux, comme s'il avoit été question de descendre à une sécularisation de certains Evêchés & Biens Ecclésiastiques en Allemagne. La Reine de Hongrie déclare en propres termes dans l'Ecrit, dont il est question quant à la Paix « qu'Elle « est disposée non-seulement à reconnoître l'E- « lecteur de Bavière en qualité d'Empereur, « mais aussi à lui assurer & garantir la posses- « sion des Domaines qu'il conservera, moyen- « nant que ce Prince abandonne entièrement « l'Alliance de la France, & concoure, de con- « cert avec Sa Majesté, aux arrangemens qui « seront jugés nécessaires pour assurer la li- « berté & le repos de l'Empire, de même que « celui de toute l'Europe. »

1 Pour ce qui est de la sécularisation de quelques Evêchés à faire en Allemagne, aparemment sur le pied de celle qui s'est faite à la Paix de Westphalie, il est déclaré « combien la « Reine de Hongrie & de Bohême trouveroit « contraire à la liberté de l'Empire un tel pro- «

*Vi
Substance
d'un Ecrit
de la Cour
de Vienne.*

» jet, s'il avoit pû être formé, puisque le
 » maintien de la Religion Catholique-Romai-
 » ne, sur le pied où elle est dans l'Empire,
 » ne lui est pas moins cher que le maintien
 » de la liberté publique : Que ce seront tou-
 » jours les deux principaux objets de ses soins,
 » & qu'elle y sacrifiera ses Armées & ses tré-
 » fors. »

Cette sécularisation auroit vraisemblable-
 ment regardé les Evêchés de *Freyfingen*, de *Ra-
 zisbonne*, de *Salzbourg*, de *Passau*, de *Bamberg*,
 de *Wûrtzbourg*, d'*Eichstadt* & d'*Augsbourg*. Le
 Baron de *Hallang* en a parlé au Lord *Carteret*,
 Secrétaire d'Etat ; & c'en a été assez pour faire
 courir un bruit comme d'une affaire à exécuter ;
 cependant, par une Lettre de Milord *Carteret*,
 que nous joignons ici & qui est écrite à ce Baron,
 il est évident qu'il n'a été parlé d'une séculari-
 sation, que par maniere de conversation, &
 nullement comme d'une chose proposée direc-
 tement au nom de l'Empereur, ni comme d'un
 expédient que ce Ministre auroit jugé propre à
 procurer un accommodement. Voici la Lettre
 dont nous faisons mention de Milord *Carteret*
 au Baron de *Hallang*.

M O N S I E U R ,

VI.
 Lettre de
 Milord
 Carteret
 au Baron
 de Haf-
 lang.

JE suis extrêmement touché de l'entretien que
 nous eumes hier ensemble au sujet de quelques
 rapports que vous me dîtes avoir été faits à
 l'Empereur, comme si l'idée de certaines sécularisa-
 tions à faire en faveur de Sa Maj. Imp. m'avoit
 été proposée de votre part ; d'où on a voulu infé-
 rer qu'elle seroit venue de la part de l'Empereur.
 Je vous dois la justice, Monsieur, de convenir que

des Prinies &c. Mai 1743. 335

Vous ne m'avez jamais fait pareille ouverture, ni de la part de Sa Maj. Imp. ni de vous-même. Ce qui s'est passé entre vous & moi, sur ce sujet, n'a été que par maniere de conversation. Je crois même y avoir donné occasion, en parlant historiquement des dispositions de cette nature, qui eurent lieu à la conclusion de la Paix de Westphalie.

Les égards très-distingués que j'ai toujours eus pour votre personne, me feroient voir avec bien du regret, que des insinuations si dénuées de fondement, pussent faire aucune impression, ou vous causer le moindre désagrément de la part de votre Cour. Je la crois trop équitable pour ne pas vous rendre la justice qui vous est due en cette occasion: Et je suis trop persuadé, Monsieur, de votre candeur, pour ne l'être pas en même-tems de la justice que vous voudrez bien rendre aux sentimens que vous aurez, sans doute, reconnus en moi, pour ce qui regarde Sa Maj. Imp. Je suis avec le plus parfait attachement, &c. A Whitehall, le 4. Mars, vieux stile (le 15. Mars nouveau stile) 1743.
Signé, CARTERET.

Le Lord Carteret doit avoir été fort frappé de l'imputation faite à Mr. de Haslang, puisque pour la détruire radicalement il a jugé à propos de lui écrire la Lettre que nous venons de donner.

Le Marquis Fogliani est à Londres depuis le 22. Mars avec caractère de Ministre du Roi des deux Siciles; & le 27. il présenta ses Lettres de créance au Roi dans une audience particulière. Des ouvertures que Mr. de Fogliani a faites sur les moyens d'établir solidement la bonne intelligence entre ce Royaume & les Etats de Sa Maj. Sicilienne, ont été, depuis cette audience, très-

VII.
Négocia-
tion de la
Cour de
Naples.

bien

bien reçûs du Duc de Newcastle , & du Lord Carteret ; & cette négociation paroît depuis en bon état.

Pendant que le Ministre de la Cour de Naples travaille à l'établissement d'une bonne intelligence avec celle de Londres , Mr. de Bussy , Ministre de France , est aussi depuis peu dans des conférences assiduës avec les mêmes Secretaires d'Etat , le Duc de Newcastle & le Lord Carteret ; les Couriers lui arrivent de Paris , & il y en dépêche fréquemment : Ce sont les moyens de parvenir au rétablissement de la tranquillité générale , qui occasionnent le tout ; On le dit chargé d'y travailler , & c'est véritablement à Londres que ce grand article semble devoir être traité à fonds , à cause du mouvement que cette Cour a donné & donne encore à toutes les affaires. Il est certain d'ailleurs , que malgré la marche des Troupes de la Couronne , qui , avec celles d'Hannover & de Hesse , se rendent conjointement avec les Troupes Autrichiennes , dans l'Empire , on ne laisse pas de travailler sans cesse aux moyens de pacifier les affaires générales : Il se tient même là-dessus de tems en tems des Conseils privés au Palais de *Saint James* ; mais la France parle présentement sur un ton haut , & fait des préparatifs si grands pour la guerre , non-obstant cela , qu'on prévoit que si dans peu les choses ne peuvent pas arriver à une espece de composition , il sera nécessaire que le Parlement mette le Roi dans un autre état de force qu'il n'a encore fait , & cela par des subsides à ajouter à tous ceux qui lui ont été jusqu'ici accordés.

Dans les Conseils tenus au Palais de *Saint James* il a été aussi délibéré sur les ordres &
les

Les instructions qu'il convenoit d'envoyer au Comte de Stairs, qui commande l'Armée du Roi présentement en Allemagne, par rapport à la conduite qu'il aura à tenir à l'égard des Princes particuliers de l'Empire, sur le territoire desquels il passera avec son Armée.

Ceux des Ministres étrangers qui sont encore chargés de quelque chose de conséquence, sont le Baron de Mardefeldt, Grand Echanton du Duc de Holstein, qui est arrivé à Londres au mois de Mars; & le Chevalier Oforio, Envoyé Extraordinaire du Roi de Sardaigne. Quant au premier, on le croit chargé d'une commission relative aux affaires de Suede; mais comme on traite du mariage de la Princesse Amelie avec le Duc de Holstein-Eutin, sa commission s'étend, sans doute, aussi sur cet article. On traite également du mariage de la Princesse Louïse avec le Prince Royal de Dannemarck; ce qui sûrement ne sera pas dans les instructions dont le même Ministre est chargé. Quoiqu'il en soit, on dit l'un & l'autre de ces mariages si avancés, que le Roi pourra en donner part au Parlement avant sa séparation. Pour ce qui est du Chevalier Oforio, qui a eu consécutivement plusieurs conférences avec les Ministres du Roi, elles ont roulé sur les moyens de lever quelques difficultés qui retardent encore la conclusion finale du Traité entre la Reine de Hongrie & Sa Majesté Sardaignoise. On ne doute pas néanmoins qu'elles ne soient dans peu réglées.

Nous finissons cet article d'Angleterre par annoncer, qu'il s'est tenu sur la fin de Mars une aussi fameuse assemblée de Membres des Communes du parti opposé à celui de la Cour, qu'on en eut encore remarquée: elle s'est tenue

VIII.
Conférences du Ministre de Holstein & de Sardaigne avec ceux du Roi.

IX.
Assemblée de Membres du parti opposé à la Cour.

à Londres à l'Auberge de la *Fontaine* dans le *Strand*, & étoit composée de cent & un Membres, dont il n'est pas inutile de nommer les principaux, qui sont le Comte de Granard, le Vicomte de Barrington, le Vicomte de Hillsborough, le Lord Guernsey, le Lord Noel Sommerset, & le Lord George Graham; de même que Mrs. Digby, Gower, Mackenzie, Shirley, Stuart, & Watfon; les Chevaliers Barons Barrington, Carew, Cave, Chapman, Chernocke, Cheffer, Hynd-Cotton, Courtenay, Dalruple, Dashwood, Dering, Douglas, Forbes, Isham, Long, Mordaunt, Musgrave, Newdigate, Newton, St. Aubin, Stapylton, Turner, Twifde, & Guillaume Wyne, &c. Après avoir délibéré sur la situation présente des affaires, & en avoir pesé toutes les circonstances, ils s'engagerent & se promirent réciproquement, de la maniere la plus solemnelle, de faire leurs plus grands efforts pour soutenir l'heureuse Constitution de la Grande-Bretagne, assurer l'indépendance du Parlement, & avancer le véritable intérêt de la Nation.

Les *Pays-Bas Autrichiens*, depuis le départ des Troupes de la Reine, & de la plupart de celles d'Angleterre, de Hannover & de Hesse, ne nous présentent rien de considérable, si ce n'est que 6. à 7. mille Anglois se sont mis en marche des environs d'Aix-la-Chapelle, où Milord Stairs étoit campé, afin d'aller passer le *Rhin* un peu plus bas qu'*Andernach*, malgré les neiges continuelles qui y étoient tombées.

Qu'il n'est plus venu d'Angleterre au Port d'Otstende d'autres Troupes Angloises que le Corps dont nous avons annoncé l'arrivée le mois dernier;

nier ; mais que trois Vaisseaux , sans qu'on dise de quelle nation , étoient périés à la vûe de ce Port , sans qu'on pût les secourir : Que le Comte de Harrach est parti de Bruxelles le 23. Mars , au bruit des salves du Canon , pour se rendre à *Vienne* , fort regretté de tout le monde. Nous avons dit que ce Seigneur est remplacé par Son Excellence le Comte de Kônigsegg-Erps.

Namur. La Béatification de la Bienheureuse Jeanne de Valois , solemnisée à *Saint Nicolas* & à *Badonviller* en Lorraine , ainsi que le récit s'en trouve dans nos deux derniers Journaux , ne l'a pas été avec une moindre pompe par les Dames Religieuses Annonciades Royales de Namur , le 17. le 18. & le 19. Fevrier. On nous en a donné un détail , suivant lequel cette solemnité fut annoncée le 16. vers les sept heures du soir , par le son de toutes les Cloches , tant des Paroisses , que des Maisons Religieuses , & des deux grosses qui sont au Château ; ce qui a duré pendant une demie heure. Les Offices du matin & de l'après - midi , que le son des deux Cloches du Château avoit aussi annoncé chaque jour , furent chantés en musique , & au bruit de 182. petits canons ou boîtes. L'Eglise des Dames Annonciades étoit ornée des plus riches tapisseries depuis le haut jusqu'en bas , de lustres , de glaces , de festons & de cronographes. Dans l'enfoncement de l'Autel la Bienheureuse Jeanne étoit représentée en Reine , assise sur le Trône , & ayant auprès d'elle ses Dames d'honneur , & le Pere Gabriel Maria de l'Ordre de St. François , son Confesseur. L'un des côtés de l'Autel , fait en forme de Chapelle , représentoit le Soleil s'éclipsant , & la Bienheureuse Jeanne , avec le sceptre

Sceptre & la Couronne sur un carreau à ses pieds, écoutant la sentence de la dissolution de son mariage, qui lui fut annoncée & lûe par le Cardinal de Luxembourg, en la présence de son Confesseur. De l'autre côté de l'Autel le Sauveur du monde, accompagné de sa sainte Mere, étoit représenté prenant la Bienheureuse pour son Epouse, en lui mettant une couronne de roses sur la tête. Au-dessus de l'Autel on la voyoit habillée en Religieuse, environnée de rayons, & montant au Ciel : On y voyoit aussi la Ville de Bourges, Capitale du Berry, où elle fonda le premier Couvent de son Ordre.

Cette cérémonie a eu un applaudissement général. Le Prince de Gavres, Gouverneur de Namur, y a assisté avec toute sa maison, la Noblesse, & toute la Ville ; de sorte que pendant les trois jours qu'elle a duré, l'Eglise des Dames Annonciades n'a point desempli, chacun s'y étant rendu pour gagner les Indulgences, accordées, pour cette Béatification, par le Pape Régnant Benoît XIV.

A R T I C L E I I .

*Contenant ce qui s'est passé de plus considerable
en ITALIE, en SAVOYE, & en
PIEMONTE, depuis le mois passé.*

I.

Circonstances de l'arrivée du Seigneur Theodore en Corse, & tout ce qui l'a ensuiivi.

GEnes. Cette République, toujours fort intriguée, & avec sujet, de ce qui se passe en Corse, a mis à prix la tête du Seigneur Theodore Baron de Neuhoff, après avoir appris les circonstances de sa troisième apparition dans cette Ile, telles que nous allons les donner, & qui lui ont été apportées par une Felou-

Fesouque : Il paroît même un Edit par lequel elle promet deux mille pistoles à quiconque le livrera mort ou vif. Voici les circonstances dont il est question, & telles qu'elles ont été renduës publiques.

» Un Vaisseau portant pavillon Anglois, ar-
» riva dans le mois de Janvier dernier sur la
» côte de l'Isle de Corse, ayant sur son bord
» le Seigneur Théodore Baron de Neuhoff, qui
» débarqua à la plage de Balagna, à environ
» trois lieues d'Ajaccio. Quelques pauvres
» habitans auxquels il se fit connoître, & qui
» reçurent de lui quelque présent, s'écrierent
» d'abord *vive le Roi Théodore*. Il leur dis-
» tribua en même-tems des exemplaires de son
» Manifeste, & leur remit quelques Lettres
» pour leurs Chefs, qu'il croyoit lui être
» les plus affectionnés. Ensuite il retourna à
» bord du Vaisseau Anglois; en sorte que les
» bruits qui ont couru, que les Chefs étoient
» venus à sa rencontre, & qu'il s'étoit avancé
» dans l'intérieur du Pays, sont destitués de
» fondement. Cinq ou six jours après, trois
» Ecclésiastiques, l'un desquels étoit un Cha-
» noine de Bastilica, vintent sur le Vaisseau
» Anglois, & remirent au Seigneur Théodore
» un écrit contenant, à peu près, ce qui suit :
» *Qu'ils avoient reçu son Manifeste, & l'avoient*
» *communiqué aux Communautés voisines; que les*
» *termes dans lesquels il étoit conçu, sembloient*
» *indiquer qu'il fût assuré de puissans secours ;*
» *qu'ils en attendoient donc l'effet, afin de savoir*
» *sur quoi ils devoient compter; qu'ils étoient tou-*
» *jours dans les mêmes dispositions, & qu'ils l'in-*
» *vitoient à se rendre parmi eux, pour s'en con-*
» *vaincre par lui-même.* Les trois Deputés lui
declaretent

» déclarerent de bouche, qu'ils étoient auto-
» risés à lui aprendre l'état des affaires de
» l'Isle, & à recevoir les ouvertures qu'il vou-
» droit leur faire. Le Baron de Neuhoff les
» chargea de retourner auprès de leurs Chefs,
» & de leur dire qu'il ne lui convenoit point
» de leur faire savoir ses intentions par Députés,
» & que s'ils vouloient en être instruits, ils
» pouvoient se rendre à bord de son Vaisseau.
» Quatre des principaux Chefs y arriverent
» effectivement trois jours après. Ils s'excuse-
» rent d'abord de n'être pas venus en plus
» grand nombre, sous prétexte qu'il n'avoit
» pas été possible de rassembler si-tôt les
» autres, dont quelques-uns se trouvoient
» même au-delà des Monts. Ils le prièrent de
» leur communiquer ce qu'il avoit fait en fa-
» veur de leurs compatriotes. Le Baron leur
» dit, qu'il apportoit une bonne somme d'ar-
» gent, qu'il étoit protégé par trois Puissances
» considérables, & qu'il attendoit plusieurs
» Vaisseaux de guerre, chargés de toutes sortes
» de munitions & de troupes de débarque-
» ment. Les Chefs lui témoignèrent beaucoup
» de joye à cette occasion, ajoutant, qu'il se-
» roit par là en état de s'emparer de quel-
» qu'un des Ports de l'Isle, ce qui étoit le
» meilleur moyen de captiver l'affection des
» Peuples; qu'en attendant ils espéroient
» qu'il voudroit bien leur nommer les Puif-
» sances dont il étoit protégé, & les instruire
» du contenu des Traités qu'il avoit fait avec
» elles, afin qu'ils pûssent, à leur retour chez
» eux, annoncer quelque chose de certain
» à leurs compatriotes. Le Baron peu satisfait
» de leurs instances, promit seulement de
leur

20 leur communiquer ces choses en tems & lieu.
 21 Ils le pressèrent de se rendre parmi eux,
 22 mais il leur déclara ne pouvoir le faire,
 23 que lorsque tous les Chefs seroient assemblés.
 24 Ceux-ci voyant qu'il ne leur donnoit que
 25 des assurances vagues, à son ancienne façon,
 26 & où ils n'appercevoient pas la moindre so-
 27 lidité, lui declarerent: *Que ce n'étoit point*
 28 *avec des simples paroles qu'ils pouvoient con-*
 29 *tenter leurs Communautés; que c'étoit pour*
 30 *la troisième fois qu'ils se trouvoient dans*
 31 *le même cas; que son refus de ne point*
 32 *venir à terre, ne pouvoit produire un bon*
 33 *effet, & qu'il étoit fort douteux que les au-*
 34 *tres Chefs, instruits de ces circonstances,*
 35 *voulussent entendre parler d'assemblée gé-*
 36 *nérale &c.*

Pour satisfaire les curieux sur l'article du
 Seigneur Theodore de Neuhoß, qui se rend
 fameux dans l'Histoire de nos jours, nous avons
 crû devoir encore donner ce récit qui le regarde,
 & redresser ce qui a été rapporté à son sujet
 dans le commencement de nos derniers mé-
 moires. La Felouque, qui a apporté de Corse
 ces nouvelles à Genes, d'où elles ont été bien-
 tôt après répandues par tout, a aussi apporté
 la nouvelle de la mort de Mr. Dominique Ma-
 rie Spinola, Commissaire de la République
 dans l'Isle de Corse, dont on regrette fort la
 perte. Ce Seigneur est remplacé dans ce difficile
 poste par le Marquis Pierre Giustiniani, qui ne
 partira cependant pour l'aller occuper qu'après
 le retour d'un Courier que le Sénat attend de
 Londres avec une réponse du Roi de la Grande-
 Bretagne, à un nouveau mémoire présenté par
 Mr. Guastaldi. Continuons l'article du Seigneur
 Theodore,

Theodore, & ce qui regarde la Corse.

Ce Baron qui s'y est arrêté quelque-tems, est de retour à *Livourne*, depuis le commencement du mois de Mars, & fait sa résidence dans une maison de campagne située à quelques lieues de cette Ville : Il a encore un parti en Corse, mais il est petit; plusieurs autres partis considérables, & tous opposés au Gouvernement Genoïs se sont aussi formés dans la même Isle, & même d'une maniere si étendue, que l'Isle entière est à présent en armes contre le Gouvernement. Les mécontents se sont emparés de *Corte*, à l'exception du Château, & ont défarmé quatre Compagnies de Milices qui étoient au service de la République : Ils se sont aussi rendus maîtres de la Tour de la *Paludella*, où il y avoit un Sergent & quelques Soldats Genoïs. Ainsi les affaires de Corse qui n'ont jamais été entièrement pacifiées depuis les premières troubles, se retrouvent dans un état très-fâcheux pour la République de Genes : Et ce que l'on a jugé à propos d'y faire dans une telle situation, c'est d'augmenter & palissader les Fortifications de la *Bastia*, de même que celles des autres Villes Maritimes.

On ne développera peut-être pas encore de si-tôt le mystère, quant à cette Isle, s'il y en a que les Anglois cachent, ainsi qu'on en fait courir le bruit. Cependant divers Vaisseaux de guerre de cette nation, qui s'étoient trouvés sur la côte de cette Isle, dans le tems que le Seigneur Theodore y étoit, sont allés rejoindre l'Escadre du Vice-Amiral Matthews. Ces Navires au nombre de cinq avec un Brulot, s'étoient présentés le 2. Mars devant la Barre du Port d'*Ajaccio*, & peu après deux d'entre-eux se

se sont avancés dans le Port, & ont envoyé dans une Chaloupe un de leurs Officiers au Commandant d'un Vaisseau de guerre Espagnol appelé le *St. Isidore*, pour le sommer de se rendre. Mais celui-ci n'ayant répondu à l'Officier Anglois que par une décharge générale de 70. Canons dont son Vaisseau étoit monté, les Anglois en firent de même, & avançoient néanmoins toujours sur lui, sans que le Commandant du Port d'Ajaccio se mît en devoir de le défendre. Le Commandant Espagnol ayant ainsi tout à craindre, prit le parti de se retirer, & il lui réussit de faire passer son équipage à terre, & de faire ensuite, par le feu, sauter son Vaisseau en l'air.

Lombardie. Les deux Armées ont continué jusques bien avant dans le mois de Mars à occuper les postes qu'elles avoient repris après la Bataille de *Campo-Santo*, savoir, celle des Espagnols dans le *Bolonois* & dans une partie de la *Romagne*, & celle de la Reine de Hongrie aux ordres du Général Traun, de l'autre côté du *Panaro*, où elle avoit un pont, & une partie de la Cavalerie du côté du *Bolonois*. Mais le Comte de Gages qui commande celle d'Espagne, ayant donné ordre à ses Troupes de se tenir prêtes à marcher au premier avis, & fait faire tous les préparatifs à cet effet, & toutes sortes de mouvemens, le Comte de Traun a d'abord renforcé du double les détachemens de Hussars, de Croates & de Dragons qu'il avoit envoyés de l'autre côté du *Panaro*. Ce Général a rassemblé ensuite la plus grande partie de son Infanterie avec laquelle il a passé cette riviere, & s'est rendu vers *Cento*. Suivant une liste du renfort qu'il avoit reçu alors du *Tirol* par le

I I.

*Mouvemens
des Armées
en Lombardie.*

Mantouan, il confiftoit en 1120. Fantaffins pour les Régimens de Vafquez & de Marulli, 450. Dragons du Régiment du Prince Eugene, 1010. Dragons de Cohari, 105. Huffars du Régiment de Havor, & 100. Croates, en tout 3085. hommes. Il lui eft arrivé depuis 1500. Huffars, & il a reçu de fa Souveraine une Patente pour lever un Régiment en Lombardie. Mais les Efcavons qui étoient reftés dans fon Armée, ayant demandé la permission de retourner chez eux, ce Général la leur a accordée, en confidération de la bravoure avec laquelle ils fe font comportés au combat de *Campo Santo*.

Le Comte de Traun avant de faire paffer le *Panaro* à fon Infanterie, avoit dépêché un Courier au Commandant des Troupes Piémontoifes, pour le prier de s'avancer auffi vers cette riviere; mais on a appris à cette occafion, que ce Commandant avoit reçu une Lettre du Roi de Sardaigne fon maître, par laquelle il lui étoit déclaré, « que c'étoit du côté du Piémont que
 » la principale défenfe devoit à préfent être
 » employée, à caufe des renforts que le Roi
 » d'Espagne avoit envoyés à fon Armée en
 » Savoye, & des difpofitions que faifoit cette
 » Armée pour pénétrer en *Italie*; Qu'ainfi il
 » étoit néceffaire que les Troupes qu'il avoit
 » fous fes ordres, fe tinffent prêtes à fe porter
 » aux endroits où elles feroient le plus utiles,
 » & que fi au contraire lui Comte de Traun
 » pouvoit détacher quelques Régimens de fon
 » Armée pour les faire marcher en Piémont,
 » ce renfort feroit d'un grand fecours, non
 » feulement pour empêcher les ennemis d'exé-
 » cuter leurs deffeins, mais auffi pour les
 » obliger d'abandonner la Savoye. »

Une telle insinuation a engagé le Général Traun à dépêcher un Courier pour Vienne ; & en attendant son retour, il a contremandé la marche de quelques détachemens qui devoient encore passer le *Panaro*.

Sur ces entrefaites le Comte de Gages faisoit venir de la *Romagne* & du *Ferrarois* une grande quantité de paille & de fourage pour la subsistance de sa Cavalerie ; il continuoit aussi à faire les dispositions de mettre quelque dessein en exécution, ou du moins de faire marcher son Armée. En effet le 24. on en avû partir tous les malades & quantité de bagages pour la *Romagne*. Le 25. les Piquets qui s'étoient rapprochés de *San-gio in Persichetto*, rejoignirent les corps dont ils avoient été détachés. Le 26. à dix heures du matin on battit la générale, & le Comte de Gages s'est mis en marche avec toute l'Armée, l'Artillerie, & le reste des bagages, pour aller camper à *Rimini* dans la *Romagne*. Ce Général avoit reçu le 23. un Courier de *Naples*, dont on prétend que les dépêches ont contribué à cette marche, parce que ce Courier étoit arrivé de *Madrid* à *Naples*, & qu'il a été dépêché immédiatement après à l'Armée Espagnole de *Lombardie*. Un échange de tous les prisonniers s'étoit fait à *Castel-Franco* avant que Mr. de Gages n'entreprit sa marche : Et comme ce Général a été contraint de laisser à *Bologne* quantité de malades & de blessés, qui n'auroient pû supporter la fatigue du transport, il a envoyé un Trompette au Comte de Traun pour le prier d'en faire avoir soin en les traitant bien, ce qui lui a été promis. Ces malades & blessés sont en grand nombre, puisque le Général Espagnol a laissé au-

III.
Marche de
l'Armée Es-
pagnole.

IV.
Celle de la
Reine ne s'est
point mis à
la poursuite.

près d'eux un Commissaire, deux Chirurgiens, quatre Aides, & la Pharmacie de campagne. Il n'y a qu'un corps de Hussards qu'on eût fait mettre aux trousses des Espagnols; le reste de l'Armée de la Reine n'a fait jusqu'au 3. Avril aucunes dispositions pour les poursuivre, ce qu'il y a de Troupes de cette Armée dans l'Etat Ecclesiastique continuant d'occuper les quartiers qu'elles ont pris & repris après la Bataille de *Campo-Santo*; & le gros de cette Armée, dont le quartier général étoit encore pour lors à *Carpi*, ainsi que les Piémontois, sont toujours au-delà du *Panaro*: Elles viennent, pour ainsi dire, à discrétion dans l'Etat Ecclesiastique. Cet article a porté l'Evêque de *Ferrare* & quatre Députés de la même Ville à se rendre auprès du Comte de Traun, pour le prier de modérer les contributions que le Pays est obligé de payer à ses Troupes; mais ce Général a répondu qu'il avoit des ordres de la Reine, & des instructions dont il ne lui étoit pas permis de s'écarter; qu'au surplus Mrs. les Députés ne devoient pas ignorer les motifs qui avoient obligé S. M. malgré elle, à regarder le Ferrarois comme sorti de la neutralité. Des Députés de la Ville de *Bologne* arrivés pour le même sujet auprès du Général Autrichien, s'en sont retournés avec la même réponse.

V.
Suite de la
marche des
Espagnols.

Le Comte de Gages continuant sa marche, arriva le 27. à *Faenze*, à l'exception d'un petit corps de Fusiliers, qui étoit resté à *Castel-Bolognese*. Deux Régimens de Dragons, la Compagnie d'Albanois, & quelques Piquets d'Infanterie s'avancerent le 28. à *Forly*, & le reste de l'Armée fit halte à *Faenze*, si ce n'est les Carabiniers du Roi, qui retournerent à *Castel-Bolognese*

Bolognese avec quelques Compagnies de Grenadiers, sur l'avis qu'un Corps de 600. Hussars Autrichiens s'avançoient de ce côté-là, pour couper les Fusiliers que le Général Espagnol y avoit laissés. Le 31. au matin les Troupes qui avoient fait halte à *Faenze*, se remirent en marche pour *Forly*, & le soir elles furent remplacées à *Faenze* par celles qui étoient restées à *Castel-Bolognese*: Enfin toute l'Armée arriva le 2. Avril à *Rimini*, où elle a d'abord commencé à se retrancher, & les 600. Hussars qui étoient à ses trousses, arriverent le même jour à *Imola*. Voilà les mouvemens de l'Armée Espagnole, d'où il ne paroît pas devoir arriver de si-tôt une action, à cause de la position tranquille que gardoit encore pour lors celle d'Autriche & de Piémont. Pour ce qui est des Troupes du Grand Duc de Toscane, qui depuis quelque tems se tenoient sur les frontieres du Bolois, elles se sont repliées vers *Arezzo & Cortona*.

Naples. Quoiqu'il ne paroisse nullement que le Roi voulût faire marcher des Troupes vers l'Armée Espagnole, depuis que Mr. de Fogliani est à *Londres* en qualité de Ministre de cette Cour, l'ordre de S. M. a cependant été réitéré aux Princes & Barons de presser les levées des Miliciens qu'ils doivent fournir, pour former un Corps de Troupes nationales, auquel on a donné le nom de Baraillon du Royaume: On renforce aussi la garnison de *Gaëte*, & l'on y envoie une grande quantité de provisions & de munitions de guerre: Au surplus toutes les Troupes du Roi ont reçu ordre de se rassembler à *Aquila*; & cette résolution doit avoir été prise, si l'on dit juste, dans un Conseil qui s'est tenu à la Cour, après l'arrivée d'un

VI.

Précautions
de la Cour
de Naples.

Courier du Comte de Gages. Outre ces dispositions, on a pris toutes les mesures & les précautions possibles pour que la Ville de Naples se trouve désormais non seulement à l'abri de toute insulte, mais aussi en état de faire une longue résistance contre toute attaque ennemie. Deux Forts nouvellement construits près de la Porte de la Magdelaine, ont été garnis de Canons venus de Capoue & de Pescara; & l'on travaille actuellement à construire un troisième Fort pour défendre les approches de l'Arsenal.

VII.
Differend
sur la suc-
cession de
l'Electrice
Douairiere
Palatine.

Voici une autre matière. Le Ministre du Grand Duc de Toscane auprès du Roi des deux Siciles, chargé par son Maître de demander l'agrément du Roi pour prendre possession en son nom des Palais, Terres, & autres Fiefs que la feu Electrice Douairiere Palatine avoit dans ce Royaume, a fait sa commission. Mais à cette demande le Duc de Montalegre, Secrétaire d'Etat, auquel ce Ministre s'étoit adressé, a répondu »
» que le Roi auroit toujours le plus parfait
» égard à la réquisition du Grand Duc de
» Toscane, en tout ce qui ne seroit point
» contraire aux droits de S. M. Que toute
» l'Europe étoit informée de ceux qu'elle a
» sur les Biens allodiaux de la Maison de Me-
» dicis, du chef de la Reine d'Espagne: Que
» ces droits ont été reconnus par le feu Em-
» pereur Charles VI. dans le Traité de Paix
» définitif entre ce Prince & la Cour de France.
» Que c'est même la condition principale sous
» laquelle S. M. Catholique s'est déterminée à
» accéder à ce Traité; & que conformément
» à ce qui y a été stipulé, le Roi fera toujours
» prêt à se concerter amiablement sur cette
» affaire avec le Grand Duc.

Toscane

Toscane. La succession de feu l'Electrice Douairiere Palatine sur laquelle le Roi des deux Siciles veut former des prétentions, comme on vient de le voir dans la réponse qui a été faite à Naples au Ministre du Grand Duc, consiste, outre les sept millions d'écus en argent monoyé, pierrieres, & bijoux, que nous avons annoncé avec la mort de cette Princesse, en un million de vieilles especes d'or qu'on a trouvé à Florence dans un cabinet reculé, & renfermé en six caissettes revêtuës de plaques d'argent. On a sçû depuis que c'étoit le trésor secret de la Maison de Medicis, destiné à subvenir aux besoins de l'Etat, dans des cas imprévûs. Le feu Grand Duc, qui a toujours été fort indifferant pour les grandes richesses dont il se trouvoit en possession, n'avoit, dit-on, jamais eu la curiosité de voir ce trésor. Peu de tems avant sa mort il en remit les clefs à l'Electrice défunte, & parmi les papiers de cette Princesse on a trouvé un billet cacheté qui indiquoit le cabinet qu'on pouvoit ouvrir avec ces clefs. Le Marquis de Renuccini & Mr. Guidaccci, Vice-Secretaire d'Etat, ont dressé sur ce sujet un mémoire qu'ils ont envoyé au Grand Duc à Vienne.

Que cette riche succession, qui est accompagnée de beaucoup de Fiefs & de Palais, excite l'appétit de la Cour de Naples, personne ne s'en étonnera. Outre la réponse qu'elle a faite, au Ministre du Grand Duc, l'Abbé Vernaccini, qui est chargé à Florence des affaires des Rois d'Espagne & des deux Siciles, a dressé un mémoire par raport aux prétentions du dernier de ces Princes sur ladite succession, qu'il a voulu présenter au Prince de Craon, comme

Président

VIII.

En quoy
consiste cette
succession,

IX.

Suite du
differend,

Président du Suprême Conseil de Régence ; mais ce Mémoire lui a été rendu , parce que lui Abbé Vernaccini n'est point revêtu d'un caractère convenable pour en présenter un de cette espee. Cependant il l'a fait lire à un chacun ; & il en a fait répandre des copies dans toute la Ville : Ce Memoire porte « que le Roi des
 « deux Siciles intimement persuadé de l'é-
 « quité du Grand Duc , se flatoit qu'eu
 « égard à l'Article II. de la Déclaration de
 « Compiègne , laquelle est un des articles es-
 « sentiels du dernier Traité de Paix , parce
 « que les Actes d'accession audit Traité , &
 « ceux de cession des Duchés de Toscane , de
 « Parme & Plaisance y sont relatifs , Son Altesse
 « Royale n'aura pas intention de rien innover
 « par raport aux biens allodiaux de la Maison
 « de Medicis , avant l'entier accomplissement
 « du susdit Article II. & qu'en consequence
 « S. M. Sicilienne , fondée sur cet article , de
 « même que sur les droits de succession de la
 « Reine d'Espagne aux biens de la Maison de
 « Medicis , demandoit qu'il en fût dressé un
 « inventaire &c. ».

L'Article II. de la Declaration faite à Compiègne le 4. Août 1736 , & dont il est fait mention dans ce Mémoire , est celui-ci : *Secondement, que S. M. Impériale est prête à se concerter amiablement sur l'Artillerie de Parme & de Plaisance , & les Allodiaux qui se trouvent dans ces deux Duchés , & dans le Grand Duché de Toscane.*

Ce n'est qu'un retard pour l'Abbé Vernaccini , que son Mémoire n'ait pas été reçu du Conseil de Régence , à cause qu'il n'a point un caractère requis pour en présenter de cette nature , car il est indubitable qu'il recevra incessamment de
 Madrid

des Princesses. May 1743. 353

Madrid & de Naples, où il a dépêché des Courriers, l'ordre de protester contre tout ce qu'on pourroit entreprendre à Florence en consequence du Testament de la feu Electrice.

On publie en attendant, que le Comte de Richecourt a reçu du Grand Duc, à qui le Mémoire de Mr. de Vernaccini est parvenu, une réponse, portant, que le Grand Duc acceptoit l'héritage de la feu Electrice Douairière Palatine, sous bénéfice d'inventaire, & qu'elle le chargeoit d'en prendre possession en son nom : Qu'on en a depuis dressé un Acte, dans lequel il est dit, que Son Altesse Royale s'est déterminée à cette prise de possession, pour être plus en état de faire valoir les droits & les raisons qu'elle a, ou qu'elle pourroit encore avoir, par rapport à ladite succession, indépendamment du titre d'héritier.

Rome. Nous avons donné prématurément le mois passé une liste de Prélats que le Pape auroit élevés au Cardinalat. Sa Sainteté n'a pas jusqu'ici fait cette promotion, quoiqu'il vague à présent vingt-quatre Chapeaux dans le Sacré Collège, le dernier étant venu à vaquer par le Cardinal Colonna, qui a été trouvé mort chez lui le 4. Mars, après avoir néanmoins diné ce jour-là en parfaite santé. On lui a trouvé une tempe enfoncée d'une chute qu'il avoit faite sur une pièce de bois, & cette chute aura, suivant toute aparence, été occasionnée par une attaque d'apoplexie. Mais on ne veut plus douter que Sa Sainteté ne fasse cette Promotion après un voyage qu'elle doit faire à *Castello* dans le présent mois de May.

Le Pape a reçu & reçoit encore des représentations des Villes de la Romagne, où les Espagnols

X.
La Promotion de Cardinaux n'a pas eu lieu.

Efpagnols ont été, & où se trouvent actuellement les Autrichiens, afin qu'il lui plaife leur procurer les moyens néceffaires de fournir à la fubfiftance de ces Troupes, qui pendant le féjour qu'elles ont fait l'année deiniere dans ces Villes & aux environs, y ont confommé le peu des vivres que les habitans gardoient pour leur propre fubfiftance. Les Cardinaux Légats de Bologne & de Ferrare ont auffi écrit à Sa Sainteté pour lui donner part que le Général Traun leur demandoit des étappes, pour une partie de fon Armée: Et tout ceci n'a nullement furpris le Saint Pere, qui cherche les moyens de foulager les Peuples qui fe trouvent chargés de cette façon.

Le 24. Mars, Dimanche du *Latare*, le Pape fit, felon la coutume, la cérémonie de bénir dans la Chapelle privée, la Rose d'or, qui s'envoye ordinairement à quelque grande Princeffe. Peu de jours après S. S. a écrit un Bref à la Reine, fur la nouvelle qu'Elle avoit eüe, que cette Princeffe avoit réfolu de ne point accorder aux Fracs-Maçons un afile dans fes Etats. Ce Bref est conçu dans les termes les plus obligeans, pour témoigner à la Reine la joye avec laquelle Sa Sainteté a pris cette réfolution. A peu près dans le même tems le Saint Pere donna auffi un Bref aux Peres Capucins, dont le contenu est, que le Prédicateur Apoftolique fera toujours pris de leur Ordre; & par un autre Bref, le Pape a accordé au Prédicateur moderne la permiffion d'aller en Caroffe.

Le Cardinal Rezzonico, & le Cardinal Accoramboni ont été pourvûs le premier de l'Evêché de *Padoüe*, & l'autre de celui de *Frefcati*, dans

dans un Consistoire public que le Pape a tenu le 11. Mars.

On a eu avis à *Rome* que le 20. le 22. & le 23. Fevrier il y avoit eu à *Malte* de fortes secouffes de tremblement de terre, & sur tout celle du dernier de ces jours, par laquelle une partie de la Ville avoit été renversée, le Palais du Grand Maître, & divers autres Edifices considerables endommagés, & beaucoup d'habitans ensevelis sous les ruines de leurs maisons.

SAVOYE. PIEMONT.

S*avoie.* Le Marquis de la Mina, Commandant de l'Armée Espagnole, qui est aux ordres de l'Infant Don Philippe dans ce Duché, se rendit le 18. Mars à *Saint Julien*, pour aller visiter le quartier des Troupes de son Armée, qui sont dans le Comté de *Chablais*. La République de *Geneve* députa aussi tôt deux Membres du Petit Conseil pour le complimenter sur son passage. Le Marquis de la Mina reçut ces Députés avec beaucoup de polireffe, les assura de nouveau que la République ne devoit absolument rien craindre des mouvemens des Troupes Espagnoles, & que l'Infant Don Philippe avoit une estime parfaite pour elle. Ce Général s'est rendu le 19. à *Thonon*. Le 20. il se porta sur les frontieres du *Valais*, dont il examina toutes les avenues; & étant revenu à *Thonon*, il en partit le lendemain, cotoya le pied des montagnes, revint à *St. Julien*, & s'est rendu de là à *Rumilly*, dans le voisinage de *Geneve*. Le Syndic Turretin & le Syndic du Pan sont allés le trouver; & dans une grande conférence qu'ils eurent ensemble, ils sont convenus
des

I.
Conditions
sur le Traité
de St. Ju-
lien.

des conditions suivantes, au sujet de l'observa-
tion du Traité de *Saint Julien*, savoir ; « Que
ce Traité sera observé & exécuté de la même
maniere qu'il le fut dans le tems que la France
occupa la *Savoye* : Que si la nécessité où le
bien du service du Roi d'Espagne demandoit
que l'on fit passer des Troupes d'une Province
dans une autre, ou que l'on établît quelque
poste pour empêcher la désertion, ou la con-
trebande, ou pour maintenir les Bureaux,
on pourroit le faire dans l'étenduë des quatre
lieuës réservées par le même Traité, &
d'une maniere qui ne causât point d'inquié-
tude à la République, & ne portât point de
préjudice au Traité ; qu'il en seroit de
même par rapport aux logemens des Trou-
pes. »

II.
La Régence
des Valais
refuse le
passage aux
Espagnols.

Cette Convention doit depuis avoir été rati-
fiée à *Chamberry*. Les Espagnols font des dispo-
sitions comme s'ils devoient bientôt exécuter
les intentions de leur Cour, qui sont de se faire
un passage pour entrer enfin en Italie : Ils le mé-
ditent par le *Valais*, & les Habitans de cette Ré-
gence paroissent vouloir s'y opposer, d'autant
plus qu'ils ont envoyé des Députés à *Milan* pour
y donner part qu'ils se sont mis en armes
pour occuper les défilés des montagnes qui
confinent avec la *Savoye*, & qu'ils sont assu-
rés de l'assistance des Cantons de *Fribourg*, de
Berne & de *Zurich*, qui ont déjà commencé
à faire défiler du monde de ce côté-là. Mais le
principal sujet de l'envoi fait par ceux du *Valais*
à *Milan*, a été de pouvoir tirer du Milanéz une
partie de leurs vivres, qu'ils ne peuvent plus
avoir de la *Savoye*. Cependant il n'y a encore
que deux à trois mille hommes sur la frontière
du

du Valais, & il en faut bien 13. à 14. mille pour la défendre.

Turin. La conduite des Habitans du Valais paroîtroit fort du goût de la Cour, si l'on pouvoit également compter sur l'exécution de ce qu'ils ont fait paroître de fermeté. On fait à n'en point douter qu'ils ont rejetté des offres avantageuses que l'Infant Don Philippe leur a fait faire pour obtenir le passage de son Armée par leur Pays; mais on fait aussi que ces offres rejetées ont été suivies de nouvelles propositions de la part de l'Infant, avec ordre, en cas d'un second refus, de déclarer, que si on n'acordoit pas amiablement le passage demandé, la force seroit employée pour se le procurer. On est attentif aux suites de cette affaire, d'autant que la menace de l'Infant paroît avoir partagé les esprits des Habitans du Valais: Quoiqu'il en soit, l'Infant n'aura pû, jusques bien avant dans le présent mois de Mai, tenter ce passage, s'il l'a fait, à cause qu'il n'aura pû recevoir plutôt les renforts & les recrues qu'il attendoit encore d'Espagne, outre les difficultés qui ne manquent pas dans l'exécution d'une telle entreprise, & que l'Armée du Roi sera pour le moins égale à la sienne, sur-tout y compris les douze mille Suisses, que le Roi d'Angleterre négocie pour les donner à Sa Majesté.

A tout événement on assemble actuellement trois Camps en Piémont; un à Saluces, un à Suze, & le troisième à *Avrèe*. Chacun de ces Camps consistera en dix mille hommes. On est aussi occupé à assembler les Milices du Pays & les Compagnies Franches. Le Roi a ordonné d'en lever cinq de cent hommes chacune, dans le Gouvernement de *Mondovi*. Tous les vieux Régimens

III.

*Campemens
en Piémont.*

Régimens ont été mis sur un pied complet. On doit aussi ajoûter un Bataillon à chaque Régiment Suisse, ou étranger; & les ordres ont été donnés de lever un Bataillon de 800. hommes en Lombardie.

Les mouvemens des Espagnols retiendront cette année le Roi en Piémont, pour être à portée de donner ses ordres.

S. M. a nommé le Comte de la Mante pour remplacer dans le commandement de ses Troupes en Lombardie, le Comte d'Aspremont, mort des blessures qu'il a reçues à la Bataille de *Campo-Santo*.

La Cour a envoyé au Viceroi de Sardaigne un ordre, d'y faire publier des défenses à tous les Habitans, de se mêler en rien des affaires de l'Isle de Corse, ni de favoriser les desseins du Baron de Neuhoff.

A R T I C L E I I I.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, & en ESPAGNE, depuis le mois dernier.

I.
Toutes les
Troupes de
France en
mouve-
ment..

France. Les mouvemens des Anglois en s'approchant du *Rhin*, avec les Hannovriens & les Hessois qui sont à leur solde, ont déterminé la Cour à prendre la résolution d'envoyer après eux une puissante Armée, pour les suivre constamment de quelque côté qu'ils se portent, & quelque que dût être cette nouvelle dépense à ajoûter à toutes celles qu'occasionne le parti qu'a pris le Roi dans les affaires présentes. Cette Armée qui doit être de 60. mille hommes, s'assemble actuellement sous *Landau* en *Alsace*, & la plus grande partie des Troupes destinées

à la former, se rendent dans cette Province, par les trois Evêchés & la Lorraine, où elles arrivent des diverses Provinces du Royaume, & sur tout de la *Flandres*. Ces Troupes seront en *Alsace*, plus à portée d'observer les Autrichiens & les Anglois, & prendront pour règle de leurs mouvemens ceux qu'elles verront faire. Au surplus, tout a été arrangé dans deux Conseils d'Etat pour ce qui est des opérations de la Campagne, soit du côté de la *Flandres*, si l'on est obligé d'y tenir encore du monde par quelque événement qui ne paroît pas, soit du côté de la *Moselle*, où grand nombre de Troupes sont arrivées aux mois de Mars & d'Avril, & où il en vient journellement, pour se rendre où les circonstances le requèreront : Il en passe continuellement, non-obstant les tems fâcheux ; il en passe également par la partie du Luxembourg dont la France est en possession, comme *Montmédy*, *Marville*, *Ivoix*, &c. *Sarrelois* & les environs fourmillent aussi de Troupes ; & l'on pense qu'elles passeront la *Sarre* dans ces Cantons, afin de s'avancer aussi vers le *Rhin*. Ce dernier Corps d'Armée doit prendre avec lui un train considérable d'Artillerie de campagne arrivé aussi de la *Flandres*. Il y aura de plus, comme on le publie, un Camp volant de 14. à 15. mille hommes sur la *Meuse*, & on se servira des Miliciens où on le jugera à propos, étans tous tirés pour le présent, tant à *Paris*, que par tout ailleurs.

Toutes les Troupes de la Couronne sont ainsi ou en marche, ou en mouvemens, à un petit nombre près, qui restent en garnison dans les Places frontieres du Royaume, entre - autres, les nouvelles Compagnies de Cavalerie, qui at-
tendent

tendent leurs chevaux : Et quoiqu'il y en ait encore un Corps dans le *Dauphiné*, aucunes cependant ne paroissent destinées à féconder le désir de la Cour d'Espagne, en se portant à l'Armée de l'Infant Don Philippe en *Savoie*. On fait, au contraire, que le Roi ne donne pas même à ce Prince un gros train d'Artillerie, préparé à *Grénoble* & à *Briançon*, sous le prétexte de ne point enfreindre la neutralité : Mais S. M. l'a vendu au Roi d'Espagne, qui en fera l'usage qu'il trouvera convenir; & tout ce qu'on a fait d'ailleurs pour le Royal Infant, c'est de lui avoir envoyé de *Paris*, à sa demande, cent Chirurgiens, & autant de garçons Boulangers, qu'on lui a accordés à prendre dans les Provinces voisines.

Le Maréchal de Noailles aura le commandement de l'Armée nouvelle qui s'assemble : Il a dû partir à cet effet de *Paris* sur la fin d'Avril. Le Roi l'avoit nommé depuis quelque-tems Ministre d'Etat, & le 10. Mars, il a pris séance en cette qualité dans le Conseil de Sa Majesté. Ses avis ont été jusqu'ici fort suivis dans les arrangemens qui se sont pris, & qui se prennent encore par rapport aux affaires générales. Les Ducs de Luxembourg & de Bouffers sont du nombre des Officiers Généraux qui doivent servir dans son Armée.

II.
Généraux
de l'Armée
de Bavière.

Voici les Officiers Généraux qui servent cette Armée en Bavière sous le Maréchal de Broglie, qui continué d'y avoir le commandement en chef de l'Armée du Roi. *Lieutenans Généraux*, le Comte^e Maurice de Saxe, que le Roi a revêtu d'un nouvel Emploi créé en sa faveur, & qui est celui de Capitaine Général. Cet Emploi donne au Prince Maurice presqu'autant de prérogati-

Ves que la dignité de Maréchal de France , que Sa Majesté lui auroit conserée , si la Religion que ce Seigneur professe ne l'en empêchoit : Les autres Lieutenans-Généraux sont , le Marquis de Louvigny , le Prince de Conti , le Marquis de Clermont-Gallerande , le Marquis d'Herouville , Mr. de Lutteurs , Mr. Phelipes , le Marquis de Chayla , le Comte de Baviere , le Comte de Monreillon , le Comte de Danois , le Comte de Coigny , le Comte de Grandville , & le Prince de Montauban. *Maréchaux de Camp* , le Marquis de Rieux , le Prince de Rieux , le Prince de Pons , le Marquis de Brezé , le Comte de Langeron , le Comte de Clermont d'Amboise , le Marquis de Maupeou , le Marquis de Rambures , le Marquis d'Hautefort , le Comte de Rupelmonde , le Chevalier de la Luzerne , le Marquis de Montclot , le Comte de Mauroy , le Duc de Brissac , le Marquis d'Armentieres , le Marquis de Billy , Mr. de Brun , le Marquis de Refuge , Mr. de Berenger , le Comte d'Argonges , le Marquis de la Ravoye , le Duc de Bouteville , le Marquis de Chazeron , le Comte de Caraman , & le Marquis du Chatelet-Lauumont. *Maréchal-Général des Logis de l'Armée* , Mr. de Saillieres. *Aides-Maréchaux des Logis* , le Comte de Revel , le Comte de Narbonne , & Mr. de Maudaves. *Maréchal des Logis de la Cavalerie* , Mr. de Mésplex. *Aides-Maréchaux des Logis* , Mrs. de la Touche , de la Neuville , & d'Audeffan , Milord Tirconel , Mrs. Despiés , & Chever de Broglio. *Major Général de l'Infanterie* , Mr. de Champigny. *Aides-Majors* , le Comte de Broglio , le Marquis d'Espagnac , le Comte de Gastion , le Comte de Brullard , & le Marquis de Poincy.

Tous ces Officiers Généraux, dont plusieurs étoient revenus de l'Armée de Baviere où ils servent, y sont retournés, de même que le Prince de Conti. Ce dernier en étoit arrivé à *Paris* au commencement de Mars, & pendant le tems qu'il a été à la Cour, il a éclairé les Ministres sur la situation de l'Armée du Roi, de celle de l'Empereur, & de celle de la Reine de Hongrie. Le Roi avec qui il a eu plusieurs conférences particulières, a beaucoup d'amitié pour ce Prince, aussi voit-on briller en lui les grandes qualités, qui font en même tems l'homme d'épée, & l'homme de cabinet le plus accompli. S. M. a travaillé avec le Prince de Conti aux grandes affaires; & depuis la mort du Cardinal de Fleuri, elle le fait assidument avec ses Ministres jusques fort tard, ne soupant qu'à neuf heures & demie, & ne chassant plus que trois fois la semaine.

Malgré le bruit des armes, les marches avec le mouvement de presque toutes les forces de la Monarchie, l'équipement d'une partie des Vaisseaux de guerre du Roi, l'Escadre qui se tient prête à *Toulon* à sortir de ce Port avec la Flotte Espagnole, & enfin tous les préparatifs imaginables qui sont faits & se font pour continuer la guerre, on veut que la paix ne soit pas si éloignée que tous ces armemens l'annoncent; qu'on y travaille sérieusement à *Versailles*, où il arrive quelquefois des Courriers de *Vienne*; qu'on y travaille également à *Vienne*, à *Francfort*, à *Madrid*, & à *Londres*. Mais voilà tout ce qu'on en dit. Les souhaits universels qui tendent à ce bien, sont vraisemblablement le sujet de ces bruits; & plût à Dieu qu'ils fussent répandus avec fondement.

Le Maréchal de Maillebois est de retour de

l'Armée de Baviere, où il y a aparence qu'il ne retournera plus, étant à présent Maître de la Garderobe du Roi, & en faisant déjà les fonctions. Quant au Maréchal de Belleisle, la sciatique dont il est fort incommodé, le retient au lit. Mais le Duc de Chartres, à qui le Roi a donné le commandement général de la Cavalerie de la nouvelle Armée qui se forme, doit être parti actuellement pour s'y rendre.

La Direction générale des Fortifications du Royaume, qu'avoit feu le Maréchal d'Asfeld, est donnée aux Secretaires de la guerre & de la marine; Mr. d'Argenson a la direction de routes les Places de terre, & Mr. de Maurepas de routes les Places maritimes. La même chose a déjà été pratiquée sous le règne de Louis XIV. Le Gouvernement de *Strasbourg*, de 30. mille livres de revenus, qu'avoit aussi le Maréchal d'Asfeld, a été donné au Maréchal de Broglio; celui de *Bergue*, dont ce dernier étoit pourvû, au Maréchal de Puysegur, qui a remis celui de *Condé*. Le Gouvernement de *Guise* est conféré au Marquis de Montal, Lieutenant-Général; celui du *Neuf-Brisach*, au Marquis de Clermont-Gallerande, Lieutenant Général; celui de *Salées* à Mr. de Lutteaux, Lieutenant Général; celui du Fort *Barraux* en Dauphiné, au Comte de Danois, Lieutenant-Général, & celui de *Villefranche*, qu'avoit le Marquis de Montal; au Marquis de Chayla, Lieutenant-Général & Inspecteur de Cavalerie.

Le Roi a nommé aussi Mr. de Lautreac pour remplacer à la Cour de l'Empereur, Mr. de Blondel, qui y réside pour Sa Maj. & le Duc de Bouillon pour se rendre en Espagne, où l'on croit qu'il doit demander l'Infante en

mariage pour Monseigneur le Dauphin.

La place de Conseiller d'Etat d'Eglise devenue vacante par la mort de l'Abbé Bignon, arrivée le 14. Mars, est donnée à l'Abbé de Saint-Cyr, Sous-Précepteur de Mgr. le Dauphin. L'Abbé de Pompone, Chancelier des Ordres du Roi, est à présent Doyen du Conseil d'Etat : Et la Charge de Bibliothécaire du Roi, qu'avoit aussi l'Abbé Bignon, a été conserée à Mr. Bignon, Maître des Requêtes, & Président du Grand Conseil, neveu du défunt. L'Abbaye de *Savigny* en Normandie dont l'Abbé Bignon étoit aussi pourvû, a été réunie à l'Oeconomat, & affermée pour 27. mille 300. livres par an.

Mr. de Mayran, Secretaire perpétuel de l'Academie des Sciences de Paris, fut reçu le 7. Mars à l'Academie Française, à la place du feu Marquis de S. Aulaire, & y fit un très-beau discours, tendant à prouver, que l'on devoit faire usage de la parole & de l'éloquence pour les Sciences, & non pour faire de nouveaux mots & de simples éloges. L'Evêque de Bayeux a été élu pour remplir la place vacante dans la même Académie par la mort du Cardinal de Fleury.

IV.

Places remplies à l'Academie Française.

Nous avons encore ce qui suit à rapporter sur ce qui se présente de la nouvelle Armée qui se forme en *Alsace*. Le Prince de Dombes, le Marquis de Contade, Maréchal de Camp, le Marquis de Bezons, & tous les Officiers des Mousquetaires ont pris congé de la Cour pour s'y rendre. Les deux Compagnies de ce Corps sont parties pour s'y trouver aussi le 7. du présent mois de Mai, & les Gardes du Corps, les Gendarmes, les Chevaux-Legers & Grenadiers à cheval n'attendoient vers la mi-Avril que

V.

La Maison du Roi va en Alsace.

que les derniers ordres pour les suivre.

On a réglé depuis peu le Cartel entre le Roi & la Reine de Hongrie & de Bohême, pour tous les prisonniers faits de part & d'autre, tant Officiers Généraux, que Subalternes & Soldats. Le Roi donnera 300. mille livres pour ceux qui seront renvoyés sous rançon.

Cartel avec
la Reine de
Hongrie.

L'Abbé de *St. Hubert* en Ardennes, qui s'est retiré à *Sedan* depuis les poursuites que fait contre lui le Conseil Provincial de *Luxembourg*, arriva au commencement d'Ayril à *Versailles*, où il a eu l'honneur de saluer le Roi. Sa Majesté lui a promis sa protection, & de lui en donner des marques dans toutes les occasions où elle lui seroit nécessaire. Cet Abbé a reçu aussi de grands témoignages d'estime des Ministres & des Seigneurs de la Cour. Ensuite il est parti pour retourner à *Sedan*.

VII.
L'Abbé de
St. Hubert.

Nous ne ferons point ici d'article particulier d'Espagne; car tout ce qui s'en présente, on le fait par la voye de *Paris*, où des Couriers de *Madrid* arrivent fréquemment au Prince de Campo - Florido, Ministre du Roi Catholique. Les dépêches qui sont remises à ce Ministre, & qu'il communique ensuite à ceux de la Cour, occasionnent également l'envoi de divers Exprès à l'Evêque de *Rennes*, Ambassadeur du Roi à *Madrid*, dont on en reçoit aussi fort souvent. Les Couriers de *Francfort* à *Madrid* & à *Paris* ne sont pas rares non plus dans les circonstances présentes. Le Comte de *Montijo*, qui remplit dans la première de ces Villes l'Ambassade d'Espagne auprès de l'Empereur, en dépêche & en reçoit plus qu'à l'accoutumé: Et de toutes ces allées & venues de Couriers, & des conférences tant à *Francfort*, à *Madrid*, qu'à *Paris*,

VIII.
Espagne.

qui tiennent d'abord sur leurs dépêches, il paroît que les dispositions de l'Empereur ont beaucoup de rapport avec celles du Roi d'Espagne, & que l'un & l'autre de ces Monarques souhaiteroient que S. M. Très-Chrétienne envoyât un Corps de Troupes considérable en *Italie*, afin d'amener les choses à une prompté décision. Mais la Cour ne fait pas encore entrevoir que son dessein soit de condescendre à ces souhaits.

Les particularités de l'*Espagne* les plus intéressantes, avec ce que nous venons d'en montrer, sont : Que Don Blaise de Javer, Ministre de cette Couronne en *Suisse*, a envoyé à *Madrid* une Capitulation, par laquelle le Canton de *Schwitz*, s'est engagé de permettre chez lui la levée d'un Régiment de 4. Bataillons que Sa Maj. prend à son service, & qu'il en espère autant de quelques autres Cantons.

Que le Régiment de Cantabrie s'est mis en marche de *Cadix* vers l'*Estramadoure*, pour se rendre en *Galice*, & que divers autres Régimens doivent prendre la même route.

Que le Corps de Milices destiné à aller joindre l'Armée de l'Infant Don Philippe dans le Duché de Savoye, de même que les Régimens de Portugal & de France, & le second Bataillon de celui de Savoye sont en pleine marche depuis le commencement de Mars, pour s'y rendre ; Et qu'on leve encore un Bataillon de Miquelets qui s'y rendra pareillement.

Qu'on a fait depuis peu tenir à l'Infant Don Philippe de très-grosses sommes : Et que la Reine a fait sçavoir à ce Prince qu'il ne manqueroit ni d'hommes, ni d'argent, pour pénétrer en *Italie*, moyennant qu'il se procurât le passage

passage dans ce Pays-là, soit par le *Valais*, soit par quelque autre endroit de la frontière : Que son Armée seroit composée de 45. mille combattans.

Que l'Escadre Espagnole dans le Port de *Toulon* avoit reçu des ordres particuliers, dont on verroit bientôt quelque effet.

Et que le Roi a nommé Capitaine-Général de ses Armées le Comte de Gages, qui a le commandement en chef de celle qui est actuellement en Italie.

Les autres nouvelles viennent des Ports d'Espagne : Elles font toujours mention d'une suite de prises Angloises qu'on y conduit : Que la Couronne a aussi perdu cette fois-ci plusieurs Bâtimens enlevés par les Anglois dans la Méditerranée : Et sur-tout qu'un Vaisseau de cette Nation monté de 40. canons, est entré le 2. Fevrier dans le Port de *Vigos*, & y a coulé à fond quatre Armateurs Espagnols, qui venoient de rentrer dans *Vigos* avec six prises Angloises, l'une desquelles étoit très-considérable ; qu'il les leur reprit, jetta quelques bombes dans la Ville, & sortit ensuite du Port à la faveur du feu de toute son Artillerie, qui démonta celle des Tours.

Que cinq Vaisseaux de *Vera-Cruz* sont entrés dans différens Ports d'Espagne, tous avec des effets pour des sommes immenses, qui ont été délivrés aux propriétaires, sans autre droit à payer que le droit ordinaire, & cela par une déclaration expresse de Mr. de Campillo, Intendant des Finances ; ce qui fait d'autant plus de plaisir au commerce en général, qu'on ne cherchera plus à faire aborder les Vaisseaux qui viendront des Indes, dans d'autres Ports que dans ceux d'Espagne.

Tout ce qu'on apprend du *Portugal*, c'est que la santé du Roi semble devoir quelquefois ne lui plus assurer que quelques quarts d'heure de vie; & qu'après des saignées & des remèdes, S. M. revient peu après de ses attaques d'apoplexie, se montre les jours suivans en public, & fréquente même les Eglises.

Que le 15. Fevrier la Princesse du Bresil accoucha, pour la quatrième fois d'un faux garme.

Cartes Géographiques.

Nous dirons encore du Sr. le Rouge, Ingénieur Géographe du Roi à Paris, rue des Augustins, qu'outre les Cartes annoncées de lui dans nos derniers Journaux, il vient d'en publier encore une de l'Archvêché de *Saltzbourg*, partie du Cercle de Baviere, & qui étoit inconnue en France jusqu'à-présent: Que cette Carte est fort détaillée, & au point d'être presque Topographique: Qu'elle est dédiée au Prince de Conty; Et que le même Auteur vient aussi de donner la *Saxe* par Postes, avec les Routes des Messageries.

A R T I C L E IV.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I.
Lettre Circulaire à l'occasion de la marche de la nouvelle Armée de la Reine de Hongrie, dans l'Empire.

Francofort sur le Mein. L'Empereur, qui a continué jusqu'au 18. du mois d'Avril sa résidence dans cette Ville, a adressé à tous les Etats de l'Empire une Lettre Circulaire en date du 17. Mars, au sujet de la marche des Autrichiens, & Troupes auxiliaires de la Reine de Hongrie, qui se rendent des Pays-Bas Autrichiens sur le territoire d'Allemagne. S. M. leur fait savoir par cette Lettre, qu'elle n'a rien négligé pour entretenir & pour

» pour rétablir la Paix dans l'Empire: Que la
» Cour de Vienne loin de se prêter à des dispo-
» sitions si salutaires, a rejeté toutes pro-
» positions d'accommodement, d'une manière
» à faire douter qu'elle voulût même accepter
» la médiation de l'Empire: Que la même
» Cour contribuant à allumer le feu de la guerre
» en Allemagne, par les Troupes auxiliaires
» qu'elle y fait entrer contre la teneur des
» Constitutions de l'Empire, & au préjudice
» de plusieurs Etats, comme sont les Electeurs
» de *Cologne*, & *Palatin*, la Ville d'*Aix la-*
» *Chapelle* &c. elle n'a pas trouvé de moyen
» plus propre à mettre en usage contre une
» pareille entreprise, que de demander à la
» Couronne de France le secours d'une Armée
» considérable, vû que les Troupes de S. M.
» Impériale sont toutes occupées à la défense
» de ses Etats héréditaires, en attendant que
» l'Empire se soit décidé sur ce qu'il con-
» viendra de faire pour la conservation de son
» propre repos & de sa sûreté: Que cette
» Armée ne sera à charge à personne: Qu'elle
» payera en argent comptant tout ce dont
» elle aura besoin: Que S. M. Impériale prie
» donc les Etats de l'Empire d'accorder aux
» Troupes qui la composent, le passage par
» leur territoire, & de leur prêter la main en
» tout ce qui sera nécessaire: Et qu'elle les
» assure que l'Armée en question se mettra en
» marche pour s'en retourner, dès que les
» Troupes Auxiliaires quitteront les terres de
» l'Empire &c.

L'Armée de France dont il est fait mention
dans cette Lettre circulaire, est celle qui a son
rendez-vous sous *Laudan*, & qui y défile de la

Moselle.

Moselle. La Cour de France avoit fait faire aussi de son côté une déclaration à la Diette de l'Empire à cette occasion, portant » que Sa » Majesté Très Chrétienne en qualité de Garant » des Traités de Westphalie, est resoluë, si les » Anglois passent le *Rhin*, ou s'ils entre- » prennent d'opprimer quelqu'un des Princes » ou des Etats du Corps Germanique, d'envoyer » aussi une Armée considérable en Allemagne, » à la suite de la leur &c.

Le tout a été pris en considération par la Diette: Et si l'on n'a pas fait encore d'arrêté sur l'article de l'entrée des nouvelles Armées dans l'Empire, le Collège des Princes en a fait un, lequel porte » que le moyen le plus efficace » de rétablir la Paix dans l'Empire, est d'y » employer la médiation du Corps Germanique, » jointe à celle du Roi de la Grande Bretagne » & des Etats Généraux des Provinces Unies. »

Cet arrêté s'est fait dans le Collège des Princes sur la proposition du 11. Mars, rapportée dans nos derniers mémoires page 302. & suivante; il a été porté au commencement d'Avril dans les deux autres Colléges de la Diette, afin d'y être approuvé pareillement. Après quoi on aura formé indubitablement une résolution pour être suivie d'une invitation aux deux Puissances maritimes, de joindre leur médiation à celle de l'Empire dans cette importante affaire.

II.
Mort de
l'Electeur
de Mayence.
Election
d'un nouvel
Electeur.

La résolution dont nous parlons, auroit été déjà prise, ainsi qu'on le pense, si le Siège de Mayence n'étoit point devenu vacant par la mort de l'Electeur Philippe-Charles de la Maison des Barons d'Elz, arrivée le 21. Mars à deux heures après minuit, & qu'il convenoit d'attendre

dre que cette premiere Dignité de l'Empire fût remplie, comme elle vient de l'être par Mgr. le Baron de Kesselstatt.

Le lendemain de la mort du feu Electeur, le Chapitre nomma les Comtes d'Ostein & d'Ingelheim, & le Baron de Kesselstatt nouvellement élu, en qualité de Gouverneurs de l'Archevêché; & quatre jours après, savoir, le 26. Mars, Mr. le Baron d'Els, neveu du feu Electeur, en fut élu Grand Prévôt. Le Chapitre s'est assemblé le 18. Avril, & le 22. jour fixé pour l'élection, elle tomba unanimement sur le Seigneur qu'on vient de nommer.

Revenons pour un moment à la Diette. L'Abbé Prince Doria, Nonce du Pape, y a fait remettre une déclaration très-forte contre le projet, dont le bruit a couru, pour la sécularisation de plusieurs Evêchés de l'Empire: Et l'Empereur de son côté y a fait savoir aussi, par une déclaration solennelle, que loin d'avoir jamais eu aucune idée qui tendit à effectuer un tel projet, il avoit marqué, dès qu'il en avoit eu connoissance, combien il desapprouvoit un pareil arrangement, s'il en avoit été question; qu'il étoit bien éloigné de se prêter à quoi que ce pût être de contraire aux Constitutions de l'Allemagne; & que plutôt de se procurer un aggrandissement aux dépens des Princes Ecclésiastiques de l'Empire, il préféreroit de se contenter de ses Etats patrimoniaux, quoique ruinés & désolés par la guerre.

Ensuite de pareilles déclarations, avec celle qui a été aussi faite au nom de la Reine de Hongrie & de Bohême, il n'y a point d'apparence qu'on eut voulu d'aucun côté donner les mains à une sécularisation, telle que celle qui

a fait le sujet d'un entretien entre le Baron de Haslang, Ministre de l'Empereur à Londres, & Milord Carterer. Cette affaire, comme on le voit, a mérité l'attention de la Cour de Francfort. Mais ce qui l'intrigue bien plus, c'est la marche des Anglois, des Hannoveriens & Hessois, qui sont joints aux Autrichiens, & dont la plupart avoient passé le *Rhin* le 18. Avril, jusqu'où va nôtre Recueil de ce mois-ci.

III.

*L'Armée
Auxiliaire
de la Reine
de Hongrie
passe le
Rhin.*

Ces Troupes arrivées des *Pays-Bas*, & successivement des quartiers de cantonnement qu'elles ont occupé l'hiver, sont ainsi présentement, la plupart, de l'autre côté du *Rhin*. Le Duc d'Ahrenberg qui commande celles de la Reine de Hongrie, a eu pendant quelques semaines son quartier à *Guelsdorff* dans le Pays de *Juliers*, d'où il a donné les ordres les plus précis pour faire observer à ses Troupes une exacte discipline, soit pendant leur marche, soit dans les lieux où elles s'arrêteroient; ce qui a été observé de façon que les habitans de tous côtés n'ont point eu de plaintes à former. Milord Stairs en a fait autant d'*Aix-la-Chapelle*, les Généraux Hannoveriens & Hessois également; & tous ces Généraux ont reçu des Commissaires des Electeurs & Princes par où leurs Troupes ont passé & passent, avec lesquels ils ont réglé routes choses à cet effet. Quoique la marche de cette Armée Auxiliaire de la Reine de Hongrie eut été retardée par les neiges & les grosses pluyes, elle se trouve néanmoins, comme on vient de le dire, pour la plupart, de l'autre côté du *Rhin*. Les Hannoveriens l'ont passé à *Cologne* & à *Mulheim* successivement, & les Anglois & Autrichiens à

Neuwied

Neuwied & auprès d'Andernach. Nous nous exempterons de faire un plus long récit de leur marche, & nous attendrons qu'elles se soient rendus au point de leur réunion, afin d'en dire davantage. Mais une colonne des Autrichiens s'est étendue d'abord le long de la *Lahn*, rivière qui tombe dans le *Rhin* au-dessus de *Coblentz*, d'où on croit qu'elle se fera avancée vers *Francfort*, Mr. le Maréchal de *Neipperg*, qui a établi son quartier à *Neuwied*, doit s'y être arrêté jusqu'après le passage du *Rhin* achevé.

Avant de quitter les environs du *Rhin*, nous ferons encore usage de ce que donne au public la Cour Palatine, pour fixer les idées d'un chacun à son égard, à cause, dit cette Cour qu'on varie infiniment sur les véritables dispositions où elle est : Elle fait donc savoir, « que l'Electeur n'a pas la moindre prétention » sur la succession Autrichienne : Qu'aussi son » Altessse Electorale ne se considère, & ne prétend point être en guetres avec la Reine de » Hongrie : Qu'à l'égard des Troupes que le » feu Electeur a fournies à l'Empereur, Electeur de Baviere, & qui sont dans son Armée sur le même pied que celles de Hesse, » l'Electeur Régnant est dans la ferme résolution » de ne les en point retirer : Qu'au surplus il a » protesté contre l'entrée des Troupes Angloises & Hannovriennes dans ses Etats, en » tant que cette démarche peut être contraire » aux Constitutions de l'Empire &c. »

On apprend de *Hadamar*, que le Prince d'Orange, en vertu des droits qui lui appartiennent, a fait prendre possession par ses Commissaires, des Biens & Terres de la succession du

IV.
*Déclaration
de la Cour
Palatine.*

feu Prince Hiacynthe de Nassau-Siegen.

Avançons en *Baviere*, dans le *Haut-Palatinat* & en *Boheme*.

Baviere. Les Troupes des trois Armées qui occupent cet Electorat, se sont tenuës assez tranquilles dans leurs quartiers pendant le mois de Mars, excepté plusieurs Détachemens qui de part & d'autre ont continué la petite guerre: Divers postes occupés par les uns & abandonnés ensuite à l'approche d'une troupe ennemie, des tués, des blessés, des prisonniers faits dans ces rencontres, des chariots de bagages enlevés, voilà ce qu'on voit détailler dans les Lettres venuës de ces Armées, mais toujours de façon, que de quelle part que viennent ces Lettres, aucunes ne donnent de l'avantage à son ennemi: Et comme ces coups ne décident rien, sur-tout ceux qui se sont donnés depuis un mois, nous croyons peu nécessaire d'en donner un récit. On dira seulement que les Hussars Autrichiens, qui continuent leurs courses, empêchent les François qui sont à *Deggendorff*, de tirer des vivres & des fourrages de l'intérieur du Pays; ce qui porte ceux-ci à en tirer par eau, & ils en tirent en effet en assez grande abondance: Que ces Hussars ont souvent à se mesurer avec ceux qui sont de l'Armée du Comte de *Seckendorff*, sur-tout avec les Hussars que commande le Comte de *Ferrari*; & que ces derniers ont pris à tâche de ne rien céder aux autres, dans toutes les escarmouches qu'ils ont eu jusqu'ici avec eux.

V.
Dispositions
pour l'ouverture de
la campagne en
Baviere.

Les quartiers généraux n'étoient point encore changés au commencement d'Avril. Le Comte de *Seckendorff*, qui a l'Armée Bavaroise à ses ordres, tenoit toujours le sien à *Landshut*, mais faisoit assembler son monde entre l'*Iser* & l'*Imm*.

Ce Général a sollicité & obtenu un pouvoir pour agir selon les circonstances : Il a depuis renforcé de sept mille hommes un détachement des Troupes Hessoises qui est à *Lauffen*, & ordonné à quatre autres mille hommes de se tenir prêts à marcher aussi de ce côté-là. Tout ce Corps sera commandé par le Général *Minuzzi*, & il doit tenter de déboucher par les défilés de *Lauffen*, pour percer du côté de *Riedt*, qui est le quartier général du Comte de *Kevenhuller* Commandant de l'Armée Autrichienne, pendant que lui Comte de *Sekendoiff* se placera auprès de *Braunau*, avec le reste des Troupes Bavoises, & que le Comte de *Saxe* se portera à la hauteur de *Vilshoven* avec le Corps de Réserve de l'Armée Française, pour tenir le même Comte de *Kevenhuller* en échec, & tâcher de lui couper la communication avec le Prince de *Lobkowitz*, dont le quartier général est toujours à *Neubourg* dans le Haut Palatinat. Telles sont les dispositions préliminaires de la campagne du côté de l'Armée Bavoise, Armée qui pourra bien être honorée de la présence du Maître : Car on assure qu'il est parti de *Francfort* le 18. Avril à cet effet. Quoiqu'il en soit, les opérations sont réglées du côté des Bavarrois & des François, & doivent commencer bientôt dans le *Haut-Palatinat* & sur l'*Inn*, pourvû que le mauvais tems qu'il a fait, n'ait pas traversé leurs desseins.

Le Maréchal de *Broglie* de son côté a déjà fait défilé vers *Amberg* routes les Troupes qui ont été en quartiers d'hiver à *Donauwerth*, *Inngolstatt*, *Kelheim*, *Neumarck*, *Regenstauff*, *Donaustauff* & *Stad-am-Hoff*, outre un détachement de celles qui ont cantonné sur l'*Iser*. Ce Corps
de

de Troupes qui marche au Prince de Lobkowitz ; est de quinze à seize mille hommes , & il a avec lui , outre l'Artillerie de campagne , quelques pièces de gros canon , qui ont été tirées d'*Ingolstatt*.

VI.
La Ville
d'*Egra* toujours
bloquée,

Si le Maréchal de Broglio se met à la tête de ce Corps , comme le bruit en court , la Campagne débutera par le Haut-Palatinat , & pourra bien y continuer. Mais le Prince de Lobkowitz semble l'attendre de pied ferme ; & si ce que ce dernier a de monde à ses ordres est inférieur aux François en Troupes réglées , il leur est supérieur en Troupes irrégulières. Peut-être les François tâcheront-ils de rentrer en Bohême , du moins est-il insinué à Mr. d'Hérouville , qui commande la Garnison Françoisé bloquée dans *Egra* , de tenir ferme contre le Général Festetitz , jusqu'à ce qu'il reçoive du secours.

Mais cette Place que le blocus n'a pû réduire , doit être assiégée dans les formes. L'Artillerie destinée à entreprendre ce siège , vient au Général Festetitz de *Prague* , de *Leitmaritz* & de *Pruck* ; un gros magasin se forme à *Frohenstraus* , & le Prince de Lobkowitz a déjà fait quelques détachemens pour aller joindre le Corps du Général Festetitz , qui est à *Waldsaxen*. Un de ces détachemens a été tiré de *Schwandorff* , poste qui sembloit ne pouvoir être utile aux Autrichiens que pour étendre leurs quartiers au-delà de la *Naab* , au lieu que leur position est présentement de ce côté-ci de cette Rivière , en tirant vers *Neußadt* , *Tirschenreudt* & *Waldsaxen*. Sur la fin de Mars les François avoient voulu jeter du secours dans *Egra* , mais les Autrichiens les en ont empêché , ayant battu leur renfort composé de près de 600. hommes , dont ils ont fait

fait beaucoup de Prisonniers. Plusieurs sorties de la Garnison, qui est d'environ deux mille hommes, avoient précédé cette petite action ; mais elles n'ont effectué que des escarmouches peu sanglantes. Au surplus, si la Ville d'*Egra* est encore bloquée, elle ne se trouve pas dans un manquement absolu de vivres, & l'on compte qu'elle pourroit bien tenir par conséquent encore plusieurs semaines, & attendre les Troupes Françaises, qui défilent vers *Amberg*.

On est un peu moins informé des desseins des Autrichiens ; cependant on l'est assez pour avancer qu'ils font ou se croient être suffisamment en état de faire échouer ceux de leurs ennemis, puisqu'ils font les dispositions propres à entreprendre le siège d'*Egra* : Qu'il leur vient sans celle des recrues & des nouveaux Corps dans le *Haut Palatinat* & dans la *Baviere*, outre une grande quantité de munitions de guerre, dont une bonne partie a été tirée des Arsenaux de *Vienne*. Le Sérénissime Prince Charles de Lorraine doit être actuellement à leur tête, & le Comte de *Kevenhuller* dont le quartier général est encore à *Riedt*, arriva le 29 Mars à *Scharding*, & est allé descendre au Couvent de *S. Nicolas*, où le Général *Brouné* a son quartier.

Son Excellence s'est depuis abouchée avec le Prince de *Lobkowitz*, & a concerté avec lui les opérations de la Campagne. Les mouvemens que feront ultérieurement les François & les Bavares, dirigeront vraisemblablement les siens. Le Régiment de *Philibert*, Dragons, n'a point tardé depuis cette entrevue d'aller renforcer les Troupes de la Reine qui sont dans l'Archevêché de *Saltzbourg* ; quelques autres

VII.
*Armée de
la Reine de
Hongrie.*

Régimens y ont suivi celui-là, & d'autres encore sont allés renforcer l'Armée du Prince de Lobkowitz, sur les apparences que les Généraux François & Bavarois ont intention de faire leurs plus grands efforts dans le *Haut-Palatinat*, afin de dégager *Amberg* & de secourir *Egra*.

Outre les quatre Armées de la Reine de Hongrie, dont l'une est aux ordres du Maréchal de Kevenhuller, la seconde commandée par le Prince de Lobkowitz, la troisième par le Duc d'Ahremberg, à laquelle est jointe l'Armée auxiliaire d'Angleterre, la quatrième qui est celle d'Italie; il y a encore un Corps d'Autrichiens dans le *Tirol*, dont la force n'est pas réglée non plus que la destination, parce qu'il sera peut être renforcé par une partie des Troupes qu'on destine actuellement à aller joindre en Italie l'Armée qui est sous le commandement du Comte de Traun.

A l'égard du quartier général de l'Armée de la Reine de Hongrie en Bavière, qui est à *Riedt*, où elle s'est renforcée de beaucoup par les Troupes qui étoient en marche de divers endroits, les vivres y sont en abondance par les bons arrangements que le Comte de Kevenhuller a pris avec les Régences d'*Autriche*. Le magasin principal de cette Armée est à *Scharding*, poste important, au moyen duquel les Autrichiens ont des quartiers avancés sur la *Vils*. Ce qui les avantage d'ailleurs pour l'ouverture de la Campagne, c'est leur position; elle assure la libre communication entre tous leurs quartiers, en formant, comme elle fait, une espèce de cordon depuis *Riedt* jusqu'à *Scharding* & *Passau*, & delà en suivant l'*Iliz* jusqu'à la *Regen* & la *Naab*. Par-
là

à les Bavares & François auroient toute difficulté de surprendre en aucun endroit les Autrichiens, qui se trouvent d'ailleurs en posture de couvrir la *Bohème* & la *Haute-Autriche*.

Bohème. Prague. L'ouverture d'une assemblée générale des Etats de ce Royaume, dont nous avons fait mention le mois passé, ne s'est faite que le 29. Mars, au lieu du 26. jour auquel elle étoit indiquée. La Reine a demandé un million & demi de florins pour le Militaire, sept cens mille florins d'extraordinaire, & cent cinquante mille pour la Chambre. Depuis longues années on n'a vu une assemblée plus nombreuse. Le Comte de Schlick y préside, & s'y est rendu à cet effet de Vienne. La Reine y a avec ce Seigneur deux autres Commissaires, qui sont, le Comte Maximilien de Kinski Maréchal ordinaire du Royaume, & le Baron Wenceslas-Cazimir de Netoliski Commissaire Général des guerres dans le même Royaume.

Comme on n'a pas avis que la Reine soit en chemin pour venir en cette Capitale, on croit que son départ de Vienne fixé au 25. Avril, aura été retardé peut-être de quelques jours, & que S. M. aura voulu attendre que la Ville d'*Egra*, l'unique du Royaume qui reste à faire rentrer sous son obéissance, fut aussi vuide de Troupes ennemies. Les François qui étoient encore à *Prague*, ayant dû être transportés ailleurs avant son arrivée, on ne doute pas que cela ne soit exécuté pour le présent. Nombre de leurs blessés ont été rançonnés & sont partis sur la fin de Mars, sous l'escorte de quelques Cuirassiers pour le *Haut-Palatinat*, d'où ils doivent se rendre en France, aussi-bien

VIII.
*Diette à
Prague,*

que plusieurs Officiers qui ont eu la permission de partir sur leur parole d'honneur.

IX.
Règlemens
au sujet du
Couronne-
ment de la
Reine à
Prague.

Autriche. Vienne. Il a été résolu de faire marcher en *Bohème* une partie des Troupes Hongroises, afin d'y demeurer pendant le séjour que la Reine fera à *Prague*; & il a été autant que réglé S. M. prendra avec elle l'Archiduc, afin de pratiquer, à l'égard du voyage de *Prague*, ce qui a été observé à celui de *Presbourg*. Mais elle ne se fera accompagner que par les Seigneurs & Officiers qui doivent remplir quelque fonction à la cérémonie de son Couronnement. Cependant on a donné part de ce voyage à la Noblesse Hongroise, & l'on a fait savoir à ceux qui voudront en être, d'envoyer sans délai, leurs noms à la Cour, pour qu'on puisse leur assigner à tems des quartiers convenables. Pour le surplus on a réglé qu'un chacun, sans nulle exception, aura à suivre ce qui a été ordonné par l'Edit de S. M. que nous avons rapporté page 295. de nos derniers Mémoires, pour prévenir les dépenses superflues. Il a été ordonné encore au sujet des voitures, que pour en ménager le nombre, deux ou trois partis s'accommoderont ensemble d'une seule.

X.
Compagnie
de Gardes
Hongroises.

Dans le mois de *Mars* la Reine forma une nouvelle Compagnie des Gardes, toute composée de Hongrois, & vêtue à la mode de cette Nation, qui est un habillement dans lequel S. M. & l'Archiduchesse sa Sœur paroissent fort souvent, & cet exemple est suivi par les Dames de la Cour.

XI.
Sujet de
diverses
conferences.

Avant le départ du Comte de *Kevenhuller* pour retourner à l'Armée qu'il commande en *Bavière*, la Reine lui conféra le commandement de *Vienne*, en considération de ses importants

portans services. Les conferences que ce Général a eües avec les Membres du Conseil de guerre , pendant le séjour qu'il a fait en cette Ville , ont eu pour objet les opérations de la campagne , & à obliger les ennemis de se retirer d'Egra : Et conformément à son avis , on doit continuer à faire travailler aux Fortifications de Vienne. Ainsi on n'employera point à d'autre usage les sommes destinées pour les dépenses de ce travail. Ce qui regarde les Armées , a été aussi traité dans les conférences auxquelles le Comte de Kevenhuller a assisté. C'est une matière qui continuë ; & il y a été question de la pacification des troubles présens. Mais les Ministres dont les Cours s'intéressent sur ce grand article , en font le sujet de leurs entrevûes , de sorte qu'on peut dire , ainsi qu'on l'a déjà avancé , que l'affaire de la Paix est aussi-bien sur le tapis à Vienne , qu'à Paris , à Madrid , & à Londres , sans qu'on s'appetçoive néanmoins qu'elle puisse être bien prochaine.

Le 7. Mars au soir un Détachement de 60. Cuirassiers & Grenadiers enleva dans une maison particuliere de Vienne une trentaine de *Francs-Maçons* qui y tenoient leur loge , & on les mit tous aux arrêts. Cette affaire causa d'abord du bruit dans toute la Ville , & a continué , d'autant plus qu'il y avoit parmi eux des personnes qui tiennent des rangs très-distingués dans la Noblesse & dans les Emplois ; mais le bruit cessa au bout de quelques jours , par la liberté qui fut renduë à ces *Francs-Maçons* , par ordre de la Reine. On leur signifia cependant que Sa Maj. jugeoit à propos qu'ils ne parussent point à la Cour jusqu'à nouvel

XII.
Francs
Maçons.

ordre, & qu'ils s'abstinsent à l'avenir de toutes assemblées secrettes, à peine d'encourir sa haute indignation.

XIII.
Forces des
Troupes Sa-
xonnes.

Saxe. Quoique la bonne intelligence entre cette Cour & celle de *Vienne* aille en augmentant, & que le Roi ait permis aux Commissaires de la Reine de Hongrie, non-seulement d'acheter des chevaux dans cet Electorat, & dans les Pays qui en dépendent, mais aussi de les faire sortir sans payer aucuns des droits ordinaires de la *Doüane*; non-obstant cela, il est certain que Sa Maj. n'a point encore contracté d'engagemens avec quelque Puissance que ce soit pour fournir un Corps auxiliaire à cette Souveraine. Cependant elle a résolu d'augmenter ses Troupes Saxonnes de deux Régimens d'Infanterie & de deux de Cavalerie. Les deux premiers seront levés, l'un par le Prince Albert, l'autre par le Prince Chrétien de *Saxe-Gotha*, & les deux autres par le Duc de *Saxe-Weyssenfels*, & par le Chevalier de *Saxe*. Après que ces quatre Régimens seront formés, l'Armée consistera en cinquante-six mille hommes, y compris les corps de Milices, qui montent à dix mille; mais on en excepte les Ingénieurs, les Mineurs, les Pontonniers & le Corps d'Artillerie, ce qui fait encore ensemble quatre mille hommes. Une partie de ces Troupes campera, selon toute apparence, sur la fin du présent mois de Mai, entre *Pirna* & *Annasberg*, sous les ordres du Duc de *Saxe-Weyssenfels*.

Le Comte *Rzewuski* Régimentaire de l'Armée de la Couronne de Pologne, & le Comte *Pociy* Régimentaire de l'Armée de Lithuanie, sont arrivés à *Dresde*, & ont eu une audience du Roi, qui les a reçu très-gracieusement;

Ces deux Seigneurs ont eu depuis l'honneur d'entretenir le Roi plusieurs fois sur la situation des affaires en Pologne. Sa Maj. faisoit état au mois d'Avril de se rendre bientôt à *Fraustatt*, afin d'y signer les Universaux pour la convocation de la prochaine Diète générale de ce Royaume, qui doit se tenir cette année à *Grodno*.

Prusse. Si les affaires d'une paix à procurer à l'Allemagne fait le sujet des conférences des Ministres en diverses Cours, elles ont fait aussi l'objet de quelques-unes qui se sont tenuës à la Cour Prussienne. L'arrivée de plusieurs Courriers de *Francfort* & de *Vienne*, semblent surtout les avoir occasionnées, & le Lord *Hindford*, Ministre Plénipotentiaire du Roi de la Grande-Bretagne, y a été appelé. Ce Ministre a informé la Cour de la marche des Troupes Angloises, Hannoveriennes & Hessoises dans l'Empire.

Après les dispositions qui se font dans ce Royaume au sujet de la conjoncture des affaires présentes de l'Allemagne, & dont on a dit quelque chose le mois passé, la Cour de *Berlin* ne présente plus rien de remarquable.

Le Roi a fait au mois de Mars un voyage en *Silésie*, & s'étant arrêté quelques jours à *Neiß*, où il s'est rendu de *Breslau*, il y a posé le 30. du même mois la première pierre d'un Fort, qui portera le nom de *Fort-de-Prusse*. Sa Maj. le fait bâtir au-delà de la rivière de *Neisse*, sur la hauteur où elle fit élever en 1741. la première batterie pour assiéger cette Place. Sept mille hommes sont employés à travailler aux ouvrages du nouveau Fort. Les nouvelles Fortifications dont on a augmenté les Places
de

de *Lignitz*, de *Brieg* & de *Glogau*, que le Roi a visitées dans son voyage, sont achevées; & par ses ordres on augmente très-considérablement celles de *Glatz*. Sa Maj. est depuis quelques jours de retour à *Berlin*.

ARTICLE V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable
au NORD depuis le mois dernier.*

I.
*Agitation
sur la suc-
cession au
Trône.*

S*uede.* Si jamais aucune Diette a souffert par des débats & l'agitation, c'est celle des Etats de ce Royaume, assemblés depuis si long-tems. La succession au Trône en est le motif, & l'Ordre des Paysans, le dernier des quatre qui forment les Etats, le mobile. Après que le Comité pour travailler à ce grand ouvrage, fut établi par huit Membres de la Noblesse & quatre de chacun des trois autres Ordres, ce Comité envoya d'abord un d'entre-eux au Sénat, pour en apprendre si les circonstances étoient propres pour proposer de nouveau la Succession, parce que le Roi avoit déclaré qu'il laissoit aux Etats une entière liberté là-dessus. Il s'éleva à ce sujet des débats dans le Comité, chacun des Membres ayant fait ses efforts de recommander celui des Prétendants à la Couronne pour lequel ils s'étoient déjà déclarés; & ces débats allèrent du côté des Paysans jusqu'à menacer de ne plus payer aucuns subsides, si l'on n'élevoit point au Trône le Prince Royal de Dannemarck. Tous les autres Députés furent frappés d'un zel procédé, & ont mis fin aux débats en remettant la chose à un autre jour. Mais si les autres Ordres ont eu du repentir d'avoir admis
les

les Payfans dans le Comité secret de la Diette, ç'a été dans ce rencontre : Ils en prévoyoient les suites ; & tout ce qu'ils purent, fut de faire traîner l'affaire par des délais. Les détours cependant, non plus que tout ce qui a été mis en œuvre pour faire revenir les Payfans de leur chaleur, & qu'il falloit traiter avec plus de mesure un point de l'importance qu'est celui qui les tient assemblés, n'effectua rien. Plusieurs séances se sont ainsi tenuës infructueusement : & on en vint à la fin à proposer des tempéramens, & entre-autres, que les trois Princes, savoir, le Prince Royal de Dannemarck, le Prince de Deux-Ponts, & l'Evêque d'Eutin seroient exclus de la succession, & que l'on conviendroit d'un quatrième, également agréable à tous les Partis. Mais les partisans des deux premiers Princes ont rejeté ce tempérament, & les Payfans ont fait ensuite une nouvelle Députation au Clergé, à la Noblesse & à la Bourgeoisie, pour leur déclarer dans les termes les plus forts, qu'ils persistoient dans la résolution de soutenir à quelque prix que ce fût, le choix qu'ils avoient fait du Prince Royal de Dannemarck.

On en est venu ainsi en barailant jusqu'au 29. Mars, que l'on fixa pour arrêter le jour de l'Electon. La Noblesse, qui continua ses délibérations ce jour-là jusqu'à dix heures du soir, ayant fait encore une fois inutilement tout ce qu'elle put, afin d'amener les quatre Ordres à l'unanimité, il falut de nouveau se rassembler le 30. mais aussi inutilement que tous les jours précédens, quoi qu'on eut fait de nouvelles tentatives pour faire entrer les Payfans dans les sentimens des autres. On se rabattit donc

done sur une résolution de passer outre, en procédant à la pluralité des suffrages. En conséquence les Ordres de la Noblesse, du Clergé & de la Bourgeoisie arrêterent qu'on remettrait l'affaire de l'Élection jusqu'après le retour d'un Courier qu'on enverroit aux Ministres Plénipotentiaires de la Russie, qui sont avec ceux du Roi à *Abo*, pour traiter de la Paix.

Ce Courier partit en effet chargé de dépêches, dont on ne fait rien du contenu, si ce n'est qu'on peut prendre d'une telle démarche, que la Russie pourra bien, dans le cas qui se présente, malgré les Paysans, donner un Successeur à son gré, & tel que l'Évêque pour lequel elle paroît intentionné; aussi le parti de l'Évêque est-il devenu plus considérable depuis cette résolution.

Quant au Prince de Danne-marck, ne fera-t-il pas dit que l'inflexibilité des Paysans recule plus qu'elle n'avance son élection: Car les autres Ordres du Royaume, s'ils se réunissent à eux en faveur de ce Prince, quand même ils le feroient en toute liberté, n'attribueroit-on pas à eux Paysans seuls tout le mérite de l'élection, & les suites n'en seroient-elles pas aussi à craindre? Il ne paroît pas par conséquent qu'on permettra jamais que le dernier des Ordres donne la loi aux autres.

Mais toute cette altercation a donné lieu à ceux qui en sont cause, de proposer en dernier lieu un quatrième Candidat, dont il avoit d'abord été question, & qui est le Prince Frédéric de Hesse. Il a été reproduit publiquement; & peut-être contre l'attente de ses propres partisans. De tout ceci néanmoins on ne sauroit encore prévoir quelle sera l'issue du grand article qui

qui est sur le tapis à la Diète, outre l'affaire de la Paix à conclure avec la Russie, qui ne paroît pas encore au point de décision, ni même d'un armistice, quoique les Ambassadeurs Suedois & Russiens au Congrès d'*Abo* se soient communiqués leurs instructions, & qu'on eût reçu tant à *Stockholm* qu'à *Petersbourg*, ainsi qu'on l'apprend, le résultat de quelques conférences que ces Ambassadeurs ont déjà eues ensemble.

Quoiqu'il arrive, soit la dissolution du Congrès d'*Abo*, soit qu'on parvienne à s'accommoder avec la Russie, la Flotte du Roi est nombreuse, bien équipée, & toute prête à mettre en mer. Les Troupes sont aussi en état de marcher, & les équipages de campagne du Roi, tous préparés; ce qui fait croire qu'au cas de continuation de guerre, Sa Maj. se mettra à la tête des Troupes du Royaume, non-obstant son âge avancé.

L'affaire du Général de Løwenhaupt, qui est aux arrêts aussi-bien que le Général Bodembroeck, depuis leur retour de l'infortunée campagne qu'ils ont faite en Finlande, n'est pas encore terminée. Ces Généraux, sur tout le premier, à qui on continue de faire subir des interrogatoires, allègue encore dans ses moyens de défense, que comme il lui a été ordonné de ne rien faire sans l'avis du Conseil de Guerre; il croit être disculpé sur le sujet de sa retraite. Mais on vient d'arrêter le Major-Général Didron, & après lui plusieurs autres Officiers, qui ont été de l'Armée qu'a commandé le Général de Løwenhaupt.

II.

Le Général Løwenhaupt encore détenu.

I.
Préparatifs
de la Russie
pour la
campagne.

N'Y ayant encore point de lumière répandue sur les affaires de cette Cour avec celle de Suede, & le Congrès d'Abo ne promettant rien jusqu'ici dont on puisse en espérer une décision, le Ministère n'a point perdu de vûe ce qui doit contribuer à soutenir la guerre. Il a dressé depuis peu un plan d'opérations, qui s'exécutera dans toute son étendue, si les choses ne viennent pas à prendre un bon train dans le Congrès où elles se traitent. Avant ce plan concerté, sur lequel le Sénat en corps est venu donner son avis, ou plutôt sa résolution, le 18. Mars à l'Impératrice, la Cour avoit déjà ordonné la levée de 40. mille recrues à faire dans toutes les Provinces de Russie, d'assembler 15. mille hommes en *Livonie*, 12. mille en *Estonie*, & dix mille en *Ingermanie*, pour mettre ces Provinces à l'abri d'insulte, au cas que les Suedois, assistés par quelque Puissance, voulussent y faire une diversion. Les ordres d'armer tous les Vaisseaux de guerre & Frégates dont la Flotte est composée, ont été donnés depuis, de même que pour augmenter le nombre des Frégates legeres qui croisent dans la Mer Baltique, & qui y servent à protéger la navigation des Bâtimens appartenans aux Sujets de l'Empire Ruslien.

Ces mesures à prendre ont paru encore très-nécessaires dans la conjoncture embrouillée des affaires présentes sur la Suede; car elles ne regardent nullement *Thamas-Kouly-Kan*, que les pertes immenses & subites qu'il a faites dans le *Daghestan*, pendant plus d'un an qu'il y

a été , ont suffisamment humilié , pour n'effectuer non-seulement rien contre la Russie , quoique son désir l'eut porté , & que son dessein étoit de s'assujettir les peuples voisins Sujets de la Russie , mais l'ont obligé de retourner en *Perse* avec les débris de son Armée : Et avant son départ il a ordonné au Gouverneur de *Derbent* , & à tous les Commandans de la frontière , de cultiver la Paix avec Sa Majesté Czarienne , & de ne donner à cette Princesse aucun sujet de mécontentement. Cette nouvelle & la liste des pertes de *Thamas-Kouly-Kan* , ont été imprimées ; & ce qui est d'ailleurs une preuve qu'on n'appréhende rien de la part de ce Conquérant de la *Perse* , c'est qu'on fait revenir du côté de *Petersbourg* neuf Régimens qui avoient leurs quartiers aux environs de *Moscou*.

On n'a rien à ajouter ce mois-ci à ce que nous avons dit le mois passé du Prince & de la Princesse de *Brunswick* , non plus que de l'élection d'un nouveau Duc à faire en *Courlande*. Mais nous joindrons ici , que le 19. Mars la Czarine donna audience à deux Députés , que les Habitans des Isles d'*Aland* ont envoyés à *Petersbourg* , pour lui présenter l'acte de leur soumission. La Cour avoit reçu quelques semaines auparavant , par un Courier dépêché de *Finlande* , que ces Isles s'étoient mises sous la protection de la Russie , & que les Habitans avoient prêté serment de fidélité tant à l'Impératrice , qu'au Duc de *Holstein Gottorp* , comme Grand Prince de Russie , à *Castelholm* , Forteresse de la principale de ces Isles.

Par-là l'Empire de Russie s'étend presque jusqu'à la côte d'*Uplande* , Province dans laquelle *Stockholm* est située : Car les Isles d'*Aland* ne sont

sont qu'à environ 18. lieues de cette côte; elles sont conuës d'ailleurs par les conférences que le feu infortuné Baron de Gortz & le Comte de Gyllenbourg y tinrent en 1717. avec le Comte de Bruce & le Comte d'Osterman, pour la négociation du Traité de Paix, signé à *Neustadt* le 10. Juillet 1721. ainsi qu'on peut l'avoir vû & le voir dans nos mémoires de ce tems-là.

D A N N E M A R C.

CE qui se passe à la Diette de *Stockholm* en faveur du Prince Royal, & l'intention qui y paroît qu'on y incline pour le renouvellement de l'Union de *Calmar*, donne à la verité beaucoup de joye à la Cour, & à tous les Sujets du Royaume; mais le grand objet de l'envoi à *Stockholm* du Comte de Berkentin, étant d'affermir le maintien d'une parfaite harmonie avec la Couronne de Suede, on a envoyé un Courier à ce Ministre avec ordre de rapporter toutes ses démarches à cet objet, tellement que le Prince qui sera appelé au Trône de Suede, ne devienne point une occasion de broüillerie avec le Dannemarc. Dans une telle conjoncture, le Baron de Koiff, Ministre de Russie auprès du Roi, fait tout ce qu'il peut afin de détourner ce qui seroit capable d'altérer la bonne intelligence entre la Russie & le Dannemarc.

Mais, quoi qu'il arrive par les arrangemens qui sont pris, Sa Majesté Danoïse sera en état sur la fin du présent mois de Mai, de mettre quarante mille hommes en campagne, & une nombreuse Flotte en mer, outre les Bâtimens nécessaires pour embarquer des Troupes.

POLOGNE.

P O L O G N E.

C E Royaume dans son état de tranquillité, pendant que tout le Nord se met en armes, n'offre rien d'intéressant ; mais en attendant la tenuë de la Diëtte générale indiquée à *Grodno*, nous aprenons de *Varsovie*, que le Résident du Roi de Prusse y a renouvelé une demande faite dès l'année 1732. touchant une prétention de plus de cinq millions de florins que la Maison de Brandebourg forme sur les Etats de *Neubourg* en Lithuanie, possédés actuellement par la Maison de Radzivil : Et que le même Résident a protesté dans toutes les formes contre ce qui pourroit être arrêté ou réglé entre la Maison Palatine & celle de Radzivil, au préjudice des prétentions de la Maison de Brandebourg, à cause que les Etats, dont il s'agit, sont situés dans les Domaines de Sa Majesté Prussienne en Lithuanie.

On prétend que cette affaire pourra attirer l'attention de la prochaine Diëtte, comme elle l'a déjà fait autrefois.

Nous avons nombre de morts de distinction à insérer dans ces mémoires ; mais la place nous manquant pour les rapporter, nous sommes obligés d'en remettre la liste au mois prochain.

Le Cercueil est le mot du dernier Logogryphe.

Autre Logogryphe.

A La Religion je suis de grand service ;
Privez-moi d'un Avent vous saurez mon
office.

A U T R E.

EN deux fois deux l'on me fait toute entière.
Il ne reste plus qu'une en tranchant la première.

F I N.

On nous dit que la nouvelle de l'élection du Baron de Kesselstatt est prématurée.

*Extractum extensionis Privilegii Im-
pressorii Sacræ Cæsareæ & Catho-
licæ Majestatis, ad sexennium.*

EX Mandato Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis, omnibus & singulis Typographis ac aliis quibuscumque Librariam negociationem exercentibus, seridè firmiterque inhibetur, ne quisquam Libellum cui titulus *La Clef du Cabinet*, (quem imprimendi soli Andreae Chevalier, Bibliopolæ & Typographo Luxemburgensi facultas data est) inter Sacri Romani Imperii, Regnorum & Dominiorum Sux Cæsareæ & Catholicæ Majestatis hæreditariorum fines, simili aliove caractere aut formâ excudere, recudere, vel aliò excudendos seu recudendos mittere, aut alibi etiam impressos adducere, vendere & distrahere clam seu palam, citrà supranominati Andreae Chevalier consensum, audeat vel præsumat, sub pœnâ privationis quorumcumque exemplarium, & insuper multæ quinque Marcarum auri puri fisco Cæsareo, & parti læsæ ex æquò decernendæ. Datum Viennæ 8. Augusti 1740. Infrascripti erant
CAROLUS. (L. S.) Vr. Jo. Ad. Comes de Mersch. Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ Majestatis proprium. E. F. LIBER BARO DE
GLANDORFF.